

D'UN OCEAN A L'AUTRE

OTTAWA — Leonard Joseph Coombs qui devait être pendu au pénitencier de Kingston le 25 janvier prochain a obtenu la commutation de sa peine. Cette grâce lui a été octroyée par le cabinet fédéral. Age de 23 ans, il passera en théorie le reste de ses jours au bagne. Il a poignardé Shaouon Margaret Frost à l'âge de 16 ans, un petit bourgeois situé à 65 milles au nord de Belleville en Ontario le 14 février 1941. C'était une ancienne amie. Le mobile de l'assassinat était la jalousie.

TORONTO — L'éditeur Roy Thomson a exprimé le regret de perdre sa citoyenneté canadienne afin de devenir baron en Angleterre, mais il espère toutefois que la loi sera amendée afin de lui permettre de reprendre son statut de citoyen canadien. A tout événement, il espère rentrer au Canada à sa retraite, afin de diriger ses nombreuses entreprises et il aura recours aux procédures normales et légales afin de redevenir citoyen canadien.

OTTAWA — Le rédacteur en chef de Canadian Author and Bookman, qui appartient à l'Association des écrivains canadiens a accusé le Conseil des Arts du Canada de favoriser la musique, le théâtre au détriment de la littérature canadienne. Il admet que le Conseil accorde des bourses pour l'étude de la littérature mais qu'il est pingre à l'endroit des auteurs eux-mêmes.

OTTAWA — M. Lloyd Francis, député libéral de Carleton, s'est prononcé hier en faveur de l'établissement de deux gouvernements métropolitains dans la région de Hull-Ottawa. Il y aurait dans ces deux gouvernements, selon les suggestions avancées par M. Francis, une participation fédérale. Il a suggéré que des gouvernements métropolitains soient établis des deux côtés de la rivière Ottawa. Du côté d'Ottawa, le conseil métropolitain proposé grouperait la ville d'Ottawa, les municipalités voisines, notamment Eastview et des représentants du gouvernement fédéral. Ce même système d'union pourrait s'appliquer à Hull, a ajouté le député Lloyd Francis, à laquelle on réunirait les municipalités de Gatineau, d'Aximier et de Pointe-Gatineau.

OTTAWA — La Banque du Canada vient d'acquiescer toutes les propriétés qui entourent son édifice actuel au cœur d'Ottawa dans le quadrilatère formé par les rues Wellington, Sparks, Bank et Kent. Ces immeubles seront démolis et la Banque y érigera, au cours de plusieurs années à venir, une série d'édifices reliés les uns aux autres, d'aucuns possédant deux ou trois étages sous terre.

OTTAWA — Le Conseil canadien du détail a déclaré hier que l'économie canadienne pourrait être fortement aidée si on éliminait les exemptions d'impôts et si l'on diminuait l'impôt sur les profits des sociétés commerciales. Les récentes exemptions d'impôts ont bien peu d'importance pour encourager l'activité économique, dit le Conseil dans un mémoire soumis à la Commission royale Carter sur la fiscalité.

VICTORIA — John Diefenbaker, chef de l'opposition, est en vacances. Hier, il a pêché son quota de saumons dans le détroit Georges en Colombie-Britannique. Il a dû emporter des vêtements à des amis, son accoutrement et son outillage ayant été égarés en cours de route.

OTTAWA — L'union internationale des employés sédentaires du rail et la Fraternité des cheministes et employés de transport ont fait la paix et ont offert un front uni dans les négociations d'un nouveau contrat de travail avec les entreprises du rail du Canada. Il y avait rupture de l'harmonie inter-syndicale depuis octobre dernier au sujet de la négociation des salaires des employés de wagons-lits et des services de restauration.

OTTAWA — Le ministre des Affaires extérieures du Canada Paul Martin a déclaré dans un congrès sioniste à Ottawa que le gouvernement fédéral s'indigne de la situation des Juifs en Russie et continuera à manifester ses sentiments à ce sujet auprès de Moscou. M. Martin a reconnu que l'antisémitisme existe dans certaines parties de la Russie qui toutefois connaît une tendance vers une libéralisation des conditions de vie des minorités.

EDMONTON — De tous les fermiers du monde, ceux du Canada sont ceux qui bénéficient le moins de subsides gouvernementaux, a déclaré mardi soir, le ministre de l'Agriculture, M. Harry Hays. Dans une conférence devant un comité social, le ministre de l'Agriculture a noté qu'au Canada, moins de trois pour cent du budget sert à la recherche et à l'administration de 38 lois agricoles. Par ailleurs, dans certains autres pays pas moins de huit pour cent du budget est destiné à l'agriculture.

OTTAWA — Le ministre des Affaires extérieures du Canada Paul Martin a déclaré dans un congrès sioniste à Ottawa que le gouvernement fédéral s'indigne de la situation des Juifs en Russie et continuera à manifester ses sentiments à ce sujet auprès de Moscou. M. Martin a reconnu que l'antisémitisme existe dans certaines parties de la Russie qui toutefois connaît une tendance vers une libéralisation des conditions de vie des minorités.

EDMONTON — De tous les fermiers du monde, ceux du Canada sont ceux qui bénéficient le moins de subsides gouvernementaux, a déclaré mardi soir, le ministre de l'Agriculture, M. Harry Hays. Dans une conférence devant un comité social, le ministre de l'Agriculture a noté qu'au Canada, moins de trois pour cent du budget sert à la recherche et à l'administration de 38 lois agricoles. Par ailleurs, dans certains autres pays pas moins de huit pour cent du budget est destiné à l'agriculture.

Le vérificateur...

(Suite de la première page)

assuré qu'elle avait été livrée au Musée de la province en août 1961.

Est-elle au fond du fleuve Saint-Laurent? Il ne le sait pas.

"Elle n'est pas volée, a-t-il dit. Je ne vois personne partir avec cette masse sur ses épaules".

Puis il a ajouté: "Cependant je peux vous affirmer, bien que je ne veuille pas le mêler à cela, que le premier ministre m'a dit hier que la statue était en lieu sûr".

Interrogé ce sujet, à l'issue de la séance du cabinet, hier en matinée, le premier ministre s'est contenté de répondre: "On m'assure qu'elle est en lieu sûr".

"Qui vous l'assure?", lui a-t-on demandé.

"Je ne puis pas divulguer cela", a répondu M. Lesage.

La statue est-elle arrivée sous le nom de Duplessis ou sous le nom de Saint-Joseph, comme il en est meurtri?

M. Vézina ne le sait pas.

Duplessis donne une toile du musée...

Est-il exact que de nombreuses toiles sont disparues du Musée de la province et que le même sort soit arrivé à plusieurs pièces de la collection permanente de la centrale provinciale d'artisanat?

Le vérificateur dit n'être pas encore au courant de toute la situation, que dans quinze jours il aura complété son enquête à la centrale et en entreprendra une autre au Musée de la province.

On sait qu'un tableau de Cornelius Krieghoff, intitulé "Le Carême" et évalué à \$19,500 n'est plus au musée.

Qu'est-il arrivé à ce tableau?

Le conservateur, M. Gérard Morisset, l'aurait-il vendu à la Huchette, entreprise de vente d'œuvres d'art, dirigée par son fils, Denis?

Or la Huchette, propriété de Denis Morisset, aurait-elle vendu des tableaux au Musée provincial, dirigé par son père?

M. Vézina ne sait trop que répondre.

Interrogé à son tour, M. Gérard Morisset, qui est encore conservateur du musée, affirme carrément que le musée n'a pas de toiles à vendre, qu'il peut parfois en échanger, ce que le fameux Krieghoff a été donné, en 1950, par M. Duplessis à Sir Eugène Fiset, alors lieutenant-gouverneur.

A sa mort, Sir Eugène Fiset aurait légué le tableau à son aide-de-camp, le colonel J. P. Martin, qui remplit encore les mêmes fonctions auprès du lieutenant-gouverneur actuel, M. Paul Comtois.

Au sujet de la disparition des pièces d'artisanat, dont Le Devoir a fait mention le 31 décembre dernier, M. Vézina dit que l'enquête se poursuit et qu'il est fort possible que plusieurs de ces œuvres aient été prêtées comme il arrive à celles du musée que l'on voit dans les bureaux des ministres et sous-ministres.

"Ces pièces sont prêtées, a-t-il dit, et souvent il y a échange. Elles retournent au musée et le musée en prête d'autres".

Le vérificateur a assuré que s'il est prouvé que des pièces d'artisanat ou des tableaux ont été volés, il demandera à la Sûreté provinciale de tenter de les récupérer.

Avec un personnel, a-t-il ajouté, de cinquante personnes qualifiées, nous ne pouvons pas tout faire, d'autant plus que l'inspection des travaux d'hiver à travers les municipalités nous mobilise durant cinq mois".

Le vérificateur a affirmé que, malgré ce surcroît de travail, il aura terminé dans quinze jours son enquête à la Centrale d'artisanat et que dans deux mois, il s'attaquera au musée.

Le conservateur, M. Morisset, a soutenu hier qu'à l'exception de la toile donnée par M. Duplessis, aucun tableau n'avait disparu du musée.

Il reste à attendre l'enquête de M. Vézina.

Un bureau d'assurance-chômage recrute des briseurs de grève

(Suite de la première page)

M. Fernand Daoust, directeur du syndicat international des travailleurs des industries pétrolière, chimique et atomique (C.T.C.) affirme qu'à Trois-Rivières, le bureau de l'assurance-chômage recrute des briseurs de grève pour l'Irving Oil Inc. et Les Pétroles Inc. sont en grève depuis samedi dernier.

M. Daoust précise que la politique du Service national de placement est d'acheminer vers les chômeurs les offres d'emploi provenant d'entreprises dont les employés sont en grève. Toutefois, les bureaux locaux doivent faire savoir aux chômeurs qu'il y a un différend à l'entreprise et qu'ils ne perdront pas leurs privilèges s'ils refusent d'accepter un emploi. Or M. Daoust déclare que certains indices portent à croire que le bureau de Trois-Rivières n'a pas été fidèle à cette procédure.

M. Daoust fait savoir que son syndicat entendrait des démarches en vue d'amener le gouvernement à intervenir au Service national de placement de considérer comme "emplois disponibles" des emplois devenus vacants à cause d'une grève. La situation présente de "neutralité bienveillante" du Service vis-à-vis les entreprises qui souffrent d'une grève équivaut selon lui à faire servir la machine de l'Etat pour briser des grèves.

D'autre part, on apprend que les employés de Dominion Petroleum Co. Ltd., de Montréal, une entreprise contrôlée par M. K.C. Irving, ont déclenché une grève hier soir.

Les syndiqués membres du syndicat international des travailleurs des industries pétrolière, chimique et atomique, font cet arrêt de travail pour les mêmes raisons que les

grévistes de Irving Oil Inc. et Les Pétroles, c'est-à-dire, pour empêcher que des sous-traitants assument les fonctions qu'occupent, présentement les syndiqués.

WASHINGTON — Le gouvernement canadien entend appliquer son programme de réduction tarifaire à la production des avions et à celle des produits chimiques, a déclaré le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin. Dès que l'on aura appliqué les diminutions tarifaires sur les automobiles et les pièces manufacturées au Canada, l'on appliquera la seconde phase du programme.

Pour sa part, le ministre des finances, M. Walter Gordon, doute que l'on puisse étendre à d'autres industries que celle de l'automobile, les formules que le gouvernement canadien a élaborées. Il a laissé entendre qu'il faudrait en trouver d'autres.

Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, a soutenu l'avis que le programme d'encouragement à l'industrie de l'automobile est "mal conçu, mal appliqué et ne sera pas efficace".

Cet avis ont été diffusés hier soir au cours d'une émission éducative, télévisée dans 80 villes des Etats-Unis, sous le titre de "Conflit avec le Canada". Cette émission a été préparée sous les auspices de U.S. National Educational Television qui utilise surtout les fonds de la Fondation Ford.

Ce programme attire l'attention sur les problèmes actuels entre les deux pays, en insistant sur celui de l'industrie de l'automobile. D'autres porte-parole américains et canadiens ont également exprimé leur point de vue.

Certains ont précisé que le département américain du Trésor cherche à déterminer si les exportations canadiennes sont subventionnées par le gouvernement. En ce cas, Washington, selon la loi, devrait imposer un tarif accru.

Selon M. Martin, le programme vise autant à augmenter les exportations canadiennes que les importations des Etats-Unis et les deux pays en bénéficieront.

La pension mensuelle versée devrait être égale à la contribution annuelle moyenne de l'assuré, calculée sur les quinze meilleures années et augmentée d'un dollar par année de contribution au-delà des quinze années prescrites jusqu'à un maximum de \$20 — représentant vingt années supplémentaires de contribution.

Ces pensions devraient être ajustées périodiquement aux salaires, et plus particulièrement aux salaires versés dans l'industrie manufacturière, pour que leur valeur réelle soit maintenue.

La veuve ou le veuf d'un assuré aurait droit à 50 pour cent de la pension versée à l'assuré avant son décès. Si le conjoint survivant a sa charge des enfants âgés de moins de 18 ans, la pension qui lui est octroyée serait augmentée de 15 pour cent par personne à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ...

(Suite de la première page)

En ce qui concerne les régimes privés d'assurance-vieillesse, le mémoire propose la création, au sein de la caisse provinciale de retraite, d'une division des régimes privés facultatifs. Cette division aurait un double rôle: d'une part, elle devrait offrir aux entreprises intéressées un plan d'assurance-vieillesse facultatif à l'intention des employés de cette entreprise, dans des conditions aussi avantageuses que les compagnies privées; d'autre part, elle devrait servir de coordinateur entre les régimes privés indépendants afin d'assurer que les individus ayant contribué, au cours de leur vie active, à plusieurs régimes privés, puissent retirer les prestations auxquelles leurs cotisations leur donnent droit.

D'autre part, la FTQ soutient que le régime public d'assurance-vieillesse devrait avoir un champ d'application très étendu. Il n'y a aucune raison, selon elle, de limiter la protection aux salariés ni même aux personnes exerçant une activité professionnelle. Les salariés peuvent, à une certaine époque de leur existence, travailler à leur propre compte, tandis que d'autres personnes peuvent travailler alternativement comme salariés ou à leur propre compte. C'est le cas de beaucoup d'ouvriers de la construction, qui travaillent de temps à autre comme entrepreneurs, c'est aussi le cas d'un bon nombre d'agriculteurs qui travaillent, en hiver, comme bûcherons.

En outre, la FTQ s'oppose à ce que le gouvernement fixe un âge obligatoire pour la retraite. Elle recommande que l'âge d'admissibilité à la pension soit fixé à 62 ans mais que le montant de la pension soit diminué pour ceux qui se retirent avant 65 ans et augmenté pour ceux qui se retirent après cet âge.

La pension mensuelle versée devrait être égale à la contribution annuelle moyenne de l'assuré, calculée sur les quinze meilleures années et augmentée d'un dollar par année de contribution au-delà des quinze années prescrites jusqu'à un maximum de \$20 — représentant vingt années supplémentaires de contribution.

Ces pensions devraient être ajustées périodiquement aux salaires, et plus particulièrement aux salaires versés dans l'industrie manufacturière, pour que leur valeur réelle soit maintenue.

La veuve ou le veuf d'un assuré aurait droit à 50 pour cent de la pension versée à l'assuré avant son décès. Si le conjoint survivant a sa charge des enfants âgés de moins de 18 ans, la pension qui lui est octroyée serait augmentée de 15 pour cent par personne à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

La FTQ a soumis ses revendications, explique le mémoire, à la fois au nom de la justice sociale qui commande à charge jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la pension de l'assuré.

Johnson: budget...

(Suite de la page 5)

de aux autres puissances nucléaires.

Selon des indications de source officielle, la réduction annoncée par le président entrainera pour l'année fiscale 1965 une diminution de dépenses de 50 millions de dollars. Ce chiffre augmentera sans aucun doute au cours des années suivantes et il peut déjà être évalué pour 1966 à 70 millions de dollars.

On souligne également dans les milieux officiels que l'élimination de l'arsenal américain de certains types d'armes nucléaires ne signifie pas que le potentiel total soit diminué.

En effet, les matières fissiles qui se trouvent dans les ogives d'engins éliminés de cet arsenal, peuvent être utilisées à nouveau dans un armement plus moderne. Par ailleurs, on est convaincu dans les cercles officiels que les décisions prises par le président sur le plan de la diminution de la production des matières fissiles, ne seront pas interprétées par les alliés des Etats-Unis comme un affaiblissement de leur système de défense en raison même de l'existence de nouvelles armes plus puissantes que celles abandonnées.

On prévoit que ces navires seront désarmés avant la fin de l'année financière en cours, soit avant le 31 mars.

M. Cardin a ajouté que le gouvernement continuera à améliorer la qualité des escortes antisous-marins en procédant aux modifications des navires d'après-guerre et en mettant en service, en 1964, deux navires de la classe du Mackenzie.

Les réductions, ajoute le ministre, permettront aux forces armées d'assumer leur rôle fondamental avec efficacité et de consacrer une plus grande proportion des fonds à l'achat de matériel nouveau tout en maintenant les dépenses de défense à un niveau acceptable.

Paul VI... (Suite de la première page)

La rencontre historique du pape et du patriarche oecuménique Athenagoras est toujours l'élément le plus loquemment commenté de ce pèlerinage unique dans l'histoire de la chrétienté.

C'est ainsi que le radio du Vatican a consacré aujourd'hui un commentaire à cette entrevue, déclarant notamment: "L'union, certes, n'est pas encore faite, et le chemin qui y conduira sera encore long et difficile... Ce qui nous divise des vénérables frères d'Orient, ce sont surtout les siècles de séparation durant lesquels nous avons vécu comme des étrangers sinon comme des adversaires, et durant lesquels les deux communautés se sont développées chacune de leur côté. Il faut aujourd'hui porter remède à la lacération. Il faut refaire ce qui a été défilé. Il faut le refaire non en se repliant sur le passé mais en tirant un enseignement du passé, avec une ouverture totale aux exigences de notre temps et aux sollicitations de l'avenir".

En marge du voyage pontifical, de nombreux bruits circulent dans les milieux proches du Vatican. C'est ainsi qu'on envisage la possibilité d'une convocation d'un consistoire par Paul VI qui communiquerait aux cardinaux ses impressions de son pèlerinage en Terre sainte. De nombreux cardinaux seraient créés au cours de ce consistoire, qui pourrait avoir lieu en février.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

La délégation syndicale qui a soumis le mémoire au cabinet hier comprenait, à titre de conseiller, le professeur Nicolas Zay, directeur de la recherche à l'école de service social de l'université de Montréal.

Trois destroyers et dix dragueurs et dix dragueurs désarmés

OTTAWA — Le ministre associé de la défense nationale a annoncé hier que le ministre avait décidé de retirer du service 15 anciens destroyers de la deuxième guerre mondiale, ainsi que d'autres navires afin de réduire les frais de fonctionnement et d'entretien de la marine royale du Canada.

M. Lucien Cardin a déclaré que les trois destroyers en question sont le Nootka, le Cayuga et le Micmac, qui seront désarmés et déclarés en surplus.

En cas d'alerte, précise le ministre, l'engagement du Canada vis-à-vis le commandant suprême de l'Atlantique se maintiendra à un porte-avions et à 29 navires d'escorte.

De plus, le navire-atelier d'escorte Cap-Breton sera désarmé et mis en réserve à Esquimalt, en Colombie-Britannique, et les escadres de dragueurs de mines, comprenant dix navires, seront désarmés et mis en réserve à Halifax et Esquimalt.

On prévoit que ces navires seront désarmés avant la fin de l'année financière en cours, soit avant le 31 mars.

M. Cardin a ajouté que le gouvernement continuera à améliorer la qualité des escortes antisous-marins en procédant aux modifications des navires d'après-guerre et en mettant en service, en 1964, deux navires de la classe du Mackenzie.

Les réductions, ajoute le ministre, permettront aux forces armées d'assumer leur rôle fondamental avec efficacité et de consacrer une plus grande proportion des fonds à l'achat de matériel nouveau tout en maintenant les dépenses de défense à un niveau acceptable.

Paul VI... (Suite de la première page)

La rencontre historique du pape et du patriarche oecuménique Athenagoras est

Un glissement de terrain menace un hôpital de deux cents lits dans Roberval

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC. — Un glissement de terrain, comme celui qui s'est produit en décembre dernier à Saint-Joachim-de-Tourville, pourrait bien un jour ou l'autre englober un hôpital de 200 lits situé à Saint-Jérôme-de-Métabetchouan, sur les rives de la rivière Couchepeganiche, comté de Roberval.

Depuis deux ans, des géologues du ministère des richesses naturelles ont suivi de près le phénomène. Leur dernière visite remonte au mois de juin dernier.

Conscients du danger, ils ont alerté le ministère de la Santé, qui a confié au Dr Laurier, directeur des services d'urgence, le soin de faire une enquête sur les mesures à prendre pour éviter, en cas de catastrophe, la perte de centaines de vies humaines.

Le Dr Lizotte a demandé aux Filles Ste-Marie de la Présentation, qui dirigent cet hôpital, connu sous le nom de Foyer de Notre-Dame de la Présentation, de préparer un plan d'évacuation.

A tous ceux qui les ont mis en garde contre le danger qui courait leur institution, les autorités de l'hôpital se seraient contentées de répondre qu'elles priaient Dieu tous les jours de leur épargner un tel

malheur. Finalement, les ministères des richesses naturelles et de la Santé ont présenté un rapport au Conseil des ministres qui a décidé de confier le tout au ministère des travaux publics.

Ce dernier chargerait, il y a quelques mois, une firme d'ingénieurs de faire une enquête complète sur toute l'affaire.

Les géologues des richesses naturelles et un porte-parole des travaux publics estiment

que cet hiver, le sol étant gelé, il n'y a pas de danger imminent de glissement; mais qu'on ne peut affirmer que la catastrophe ne se produira pas le printemps prochain, au cours de la période de dégel.

Ce dernier souhaitait cependant que, des mesures préventives étant prises à temps, on n'aurait pas à déplorer une tragédie qui serait infiniment plus grave que celle de Saint-Joachim-de-Tourville.



LE DEVOIR

MONTREAL, JEUDI 9 JANVIER 1964

M. Angers reproche aux élites de bouder l'action coopérative

De la même manière que le peuple ne veut pas de l'indépendance politique, il ne veut pas du mouvement coopératif. Pourquoi? parce que le peuple ne veut pas de ce que l'élite n'a pas encore voulu. C'est ce qu'a déclaré hier soir M. François-Albert Angers qui, devant le cercle Fleur-de-Lys, s'est porté à la défense du mouvement coopératif comme moyen d'assurer la libération économique du Québec.

M. Angers a dit que, pour assurer sa libération économique, un peuple a besoin d'un minimum d'indépendance politique.

La prétention à l'indépendance politique complète est un terme d'indépendance politique appliqué de l'École des hautes études commerciales. En effet, l'indépendance politique elle-même ne suffit pas à la libération économique; en

suite on constate que ceux qui pensent ainsi ne raisonnent qu'en termes d'action étatique et n'envisagent pas par conséquent l'ensemble du problème, a dit M. Angers.

Assurer sa libération économique pour un peuple, cela veut dire, selon le conférencier, la maîtrise de sa vie économique par des nationaux, par une élite de dirigeants puisque qu'on en dise et quel que soit le système dans lequel on vive il faut toujours

quelque part une élite qui dirige.

Or, ajoute-t-il, la technique coopérative rend possible à un peuple d'assurer sa libération économique complète sans l'indépendance absolue, du moment qu'il possède le minimum d'indépendance politique nécessaire pour qu'un gouvernement hostile ne détruise pas l'action coopérative du peuple.

Selon M. Angers, ce pouvoir est nettement chez nous aux mains du gouvernement du Québec; et par conséquent, s'il est hostile — comme malheureusement il tend à le devenir à l'heure actuelle — il est la faute d'une élite de gouvernement qui veut trop tout contrôler.

M. Angers a notamment reproché à l'Hydro-Québec de "s'acharner à vouloir détruire les coopératives d'électricité".

ALORS QUE L'OPPOSITION A L'ANNEXION S'AFFIRME

MM. Drapeau et Saulnier rencontreront ce soir les propriétaires de Saraguay

Le maire de Montréal, Me Jean Drapeau et le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier rencontreront ce soir les contribuables de Saraguay pour leur fournir tous les renseignements qu'ils pourraient désirer obtenir concernant l'annexion de leur territoire à Montréal.

Le maire Drapeau a fait tenir, le 4 janvier dernier, une invitation à tous les propriétaires de Saraguay les informant que ce soir, le 9 janvier, il serait, en compagnie de ses collègues du comité exécutif, à compter de huit heures, au chalet construit récemment près de la patinoire.

"J'ai cru", écrit M. le maire, "qu'il pourrait être utile et sûrement agréable... de rencontrer les électeurs propriétaires de Saraguay et leur époux ou épouse quelques jours avant le 15".

C'est le 15 janvier prochain que doit avoir lieu l'assemblée des propriétaires, prévue par la loi, et au cours de laquelle les contribuables de Saraguay décideront s'ils acceptent l'annexion ou s'ils désirent qu'un référendum soit tenu.

M. Drapeau dit dans sa lettre d'invitation que lui et ses collègues de l'exécutif seront à la disposition des propriétaires de Saraguay pour leur

fournir tous renseignements relatifs à l'annexion "des deux territoires de Montréal et Saraguay".

La soirée se terminera "dans l'esprit des fêtes" par un léger buffet.

Le chalet érigé près de la patinoire, au 8310 boulevard Gouin ouest, par la ville de Montréal sera le lieu de l'assemblée prévue par la loi.

Depuis la publication du règlement d'annexion, par la ville de Montréal, une forte opposition se dessine chez les 107 propriétaires de Saraguay.

Le Comité des droits civiques, que dirige M. Donald Scrimshaw et M. L'Africain, mène campagne auprès des propriétaires pour que le 15 janvier au soir ils réclament la tenue d'un référendum.

Ce comité affirme que les propriétaires de Saraguay doivent avoir le droit de se prononcer sur une question aussi importante que l'annexion de Saraguay à Montréal revêt une importance beaucoup plus considérable que l'annexion de Rivière-des-Prairies ou la procédure d'annexion laissait au conseil municipal la responsabilité de décider.

M. L'Africain a déclaré que plusieurs contribuables sont convaincus que s'il doit y avoir annexion pour assurer le développement normal de Saraguay, c'est avec des municipalités voisines qu'elle devrait se faire et non avec Montréal.

Le comité fait aussi ressortir que l'annexion de Saraguay à Montréal, dans les circonstances revêt une importance particulière puisqu'elle doit être la première d'une série d'annexions que la ville de Montréal compte faire en 1964.

Faits divers

ACCIDENTS

THETFORD MINES. — Une mère de quatre enfants a perdu la vie et cinq autres personnes ont été blessées, lors d'un accident d'automobile survenu près de Thetford Mines mardi après-midi.

Mme Clément McDonald, née Madeleine Couture, âgée de 30 ans a succombé à une fracture du crâne et à de multiples autres blessures dans l'ambulance qui la conduisait

Montesquieu pour Lesage

QUEBEC. — Le premier ministre a reçu mercredi en cadeau du maire de Bordeaux, France, les œuvres de Montesquieu en trois tomes artistiquement reliés.

La présentation a été faite par M. Jean Bérnaïs, adjoint au maire de Bordeaux, avant la reprise de la séance du Conseil des ministres.

En exprimant ses remerciements, le chef du gouvernement a rappelé l'excellente réception que lui avait menagée M. Chaban-Delmas à l'Assemblée nationale française, dont il était le président lors du voyage de M. Lesage en France pour l'ouverture de la délégation générale du Québec à Paris.

Le gouvernement québécois a offert en retour des émaux à MM. Chaban-Delmas et Bérnaïs. Ce dernier s'était rendu à Québec dans le cadre de sa visite au Canada pour l'inauguration à Montréal, samedi, d'une exposition des œuvres de peinture française Albert Marquet.

à l'hôpital Saint-Joseph de Thetford Mines.

Les blessés sont: M. Clément McDonald, l'époux de la victime, âgé de 35 ans; sa belle sœur, Mme Marcel McDonald; M. Euclide Lessard ainsi que M. et Mme Théodore Binette, de Robertsonville. Tous les blessés ont été hospitalisés à Thetford Mines.

La collision est survenue sur la route reliant St-Antoine de Pont Briand à Kinross Mills.

WICKHAM. — Carole Charbon, âgée de sept ans, a été momentanément blessée mardi par une automobile près de la demeure de ses parents dans cette municipalité située à 75 milles à l'est de Montréal.

NOYADES

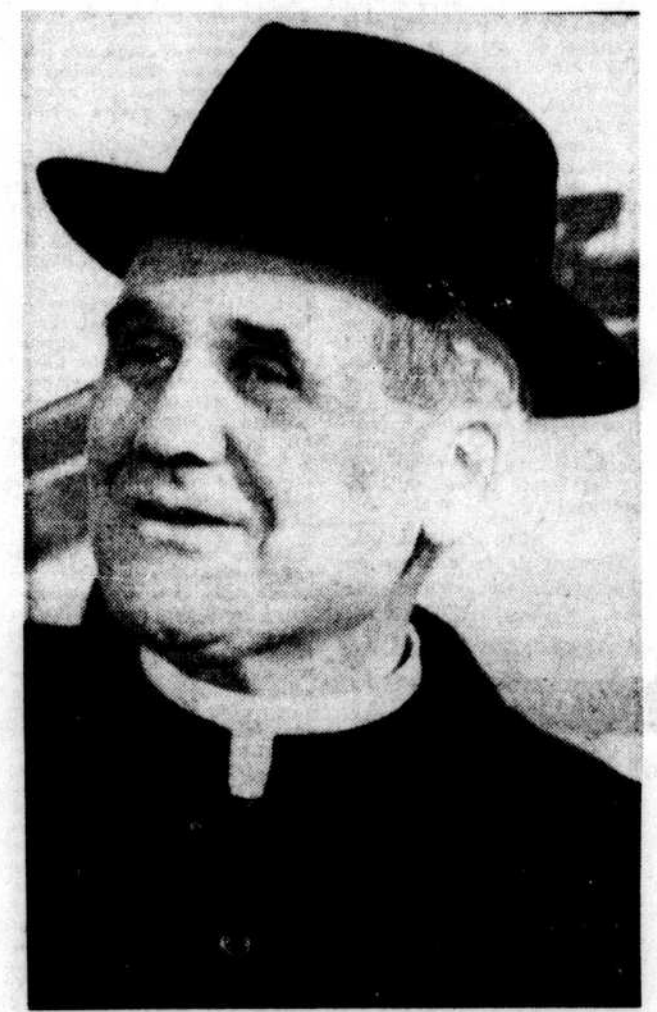
Deux jeunes enfants de Montréal-Nord, Sylvain Lavallée, âgé de six ans et Yvon Gaumont, âgé de trois ans, se sont noyés mardi dans la rivière des Prairies, près de la demeure de leurs parents. Ils s'étaient aventurés sur la mince couche de glace de la rivière.

SUICIDE

A la suite d'une enquête qui s'est déroulée à huis clos, le coroner Marcel Trahan a classé hier comme suicide la mort survenue la veille de Noël, dans la prison de Montréal à Bordeaux, d'Armand Duhamel.

Duhamel, âgé de 50 ans, était détenu dans la prison de Bordeaux en attendant le jugement sur un procès qu'il avait subi sous une inculpation de possession illégale d'obligations d'épargne. Ces obligations provenaient d'un vol de plusieurs millions de dollars commis à Brockville il y a 5 ans.

Duhamel a été trouvé inconscient dans la prison, peu avant minuit la veille de Noël.



Bien portant, le regard serein, le cardinal Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal est arrivé dans la métropole hier, de retour d'un long voyage d'un mois dans les colonies de lépreux en Afrique. L'aérobos d'Air-France, ramenant le cardinal de Rome, s'est posé à l'aéroport international de Montréal à 11h.37 du matin. (Photo LE DEVOIR, par Denis St-Jean)

Le "Vieux Montréal" est déclaré historique

QUEBEC (DNC) — Le Conseil des ministres vient de décréter arrondissement historique le territoire connu sous le nom de "Vieux Montréal".

Ce territoire, qui se trouve à l'immuable DEVOIR, est borné par la rue Berri à l'est, les rues des Commissaires et de la Commune au sud, la rue McGill à l'ouest et la rue Notre-Dame au nord.

En vertu d'une loi adoptée lors de la dernière session on ne peut faire, dans un territoire déclaré arrondissement historique,

aucune construction, réparation, transformation ou démolition d'immeuble sans avoir obtenu un permis de la Commission des monuments historiques de Québec.

En cas de violation de cette disposition, le ministre des Affaires culturelles peut, sur la recommandation de la commission, faire exécuter aux frais des propriétaires, tous travaux susceptibles de remettre les lieux dans leur ancien état.

De plus, la commission peut faire des règlements pour pres-

crire la manière ou la défense d'afficher des enseignes et des panneaux-reclame dans un arrondissement historique.

Le Vieux Montréal est le troisième territoire déclaré arrondissement historique par le gouvernement depuis l'adoption de la loi. Les deux premiers sont le Vieux Québec et une partie de Sillery comprenant le bois de Coulange, résidence du lieutenant-gouverneur, et la large bande de terrain, sur le bord du fleuve Saint-Laurent.

La terre tremble dans le nord de l'Ontario

OTTAWA — La division de la sismologie de l'Observatoire officiel du Canada a enregistré à 5h. 04 ce matin le plus important tremblement de terre dans l'est du Canada depuis 1952. Trois minutes plus tard, dans la région de Deep River, une autre secousse était ressentie.

Un sismologue, M. W. E. T. Smith a indiqué que le séisme s'est produit à mi-chemin entre Kirkland Lake et l'extrémité sud de la Baie James, à environ 350 milles au nord-ouest de l'Ontario.

Ce fut une secousse "modérément forte pour l'est du Canada" a noté M. Smith. Il a expliqué que ce séisme fut suffisamment violent pour avoir causé des dégâts aux immeubles s'il s'était produit dans un secteur résidentiel.

On ne signale toutefois aucun blessé, ni aucun dommage.

M. Smith a observé que le séisme fut ressenti à Ottawa, à Toronto, North Bay et dans d'autres municipalités de l'Ontario et du Québec.

Un cercle social institue un Prix de journalisme

Le cercle St-Laurent-Kiwanis de Montréal attribuera un prix de journalisme d'une valeur globale de \$500 au reporter de la presse écrite, parlée et télévisée qui, pendant l'année, "aura le plus contribué au bien-être de la communauté dans la région métropolitaine".

Le geste a été posé dans le but de reconnaître d'une façon tangible "le positif et constructif travail que poursuivent inlassablement nos professionnels de l'information dans ce domaine primordial du bien-être communautaire".

Panique

Lorsque le séisme s'est produit, la police de North Bay a été submergée par les coups de téléphone de personnes redoutant qu'une bombe atomique ait explosé à la base aérienne de l'ARC ou au centre de missiles Bomarc.

La première secousse, qui se fit sentir dans un secteur de très grand rayon, se produisit deux heures seulement après l'arrivée d'un certain nombre d'ogives nucléaires.

M. Massicotte au Journal des débats

QUEBEC. — M. Benoit Massicotte, journaliste, âgé de 39 ans, a été nommé directeur du "Journal" des débats, de l'Assemblée législative.

Il est entré en fonction mardi, après un an et demi comme courrieriste parlementaire du quotidien québécois "Le Soleil".

Né à St-Prospère, comté de Champlain, M. Massicotte compte 17 années de journalisme à son actif. Avant d'entrer à l'emploi du "Soleil", il a travaillé pour "Le Progrès du Saguenay", à Chicoutimi, et "Le Nouvelliste" à Trois-Rivières.

Après des études classiques au séminaire de Trois-Rivières, M. Massicotte a suivi des cours à l'American Press Institute de l'Université Columbia, à New-York, et a fait un stage à l'école de journalisme de l'Université de Strasbourg, en France.

M. Massicotte remplace M. Georges Langlois, autre ancien journaliste qui s'était vu confier la direction du "Journal" des débats dès son institution, il y a un an. Le gouvernement dit annoncer prochainement les nouvelles fonctions qui seront confiées à M. Langlois.

Désormais, on pourra demander un médecin à toute heure

Le Collège des médecins et des chirurgiens du Québec, organise présentement la mise sur pied d'un nouveau système d'appels d'urgence à domicile. Selon le nouveau système, qui remplacera le service actuel des ambulances de la police de Montréal, on pourra demander un médecin à toute heure du jour ou de la nuit, en signalant un numéro spécial.

Les autorités municipales ont déclaré que les ambulances de la police de Montréal, ne seront plus disponibles pour les appels à domicile à compter du premier février prochain. Un porte-parole du Collège des médecins et des chirurgiens du Québec, a laissé entendre qu'une nouvelle officielle relativement au nouveau système sera annoncée dans quelques jours.

Selon le nouveau plan, les différents quartiers de la ville seront divisés en secteurs où des médecins seront en devoir 24 heures sur jour. On pourra réclamer les services d'un docteur en communiquant au standard téléphonique central. Le médecin répondra à l'appel, se rendra chez le patient en voiture et réclamera une ambulance de l'hôpital le plus près, si nécessaire.

Les autorités du collège des médecins ont eu l'occasion de discuter du nouveau plan à plusieurs reprises avec les autorités municipales, provinciales et de l'Association des hôpitaux. Le Collège des médecins a juridiction sur la profession

(Suite à la page 2)

Le Collège royal des médecins comptera 272 nouveaux membres

272 médecins seront admis au Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, comme "Fellows" ou "associés". Les nouveaux "Fellows" recevront leur titre officiel, à Québec, le jeudi 16 janvier prochain, au cours de la séance académique annuelle du Collège royal.

Ce groupe de médecins a réussi avec succès les examens du collège, pour être acceptés comme "associés".

Ces médecins viennent de tous les provinces, sauf de l'île-du-Prince-Édouard. Le partage se fait ainsi: Alberta 15, Colombie-Britannique 23, Manitoba 10, Ontario 109, Nouveau-Brunswick 1, Terre-Neuve 1, Nouvelle-Écosse 3, Québec 76 et Saskatchewan 10.

On relève aussi au nombre de ces nouveaux "Fellows" un médecin du Yukon, 15 des États-Unis, deux de l'Angleterre, 3 des Indes et un représentant de chacun des trois pays suivants: Allemagne, Hong Kong et Pakistan occidental.

Les médecins du Québec, qui recevront cet honneur, sont: Médecine: Raymond Barcelo, John Herbert Burgess, Pierre Caron, Keith Granger Dawson, Guy Dumont, Harold Frank, Gabor Komaroni, Claude Hector Langlois, Simon Jong Koo Lee, Emile Marcotte, André Moisan, George Piascecki, David Richard Saunders, Maurice Bernard Verdy et Mamoru Watanabe, de Montréal; Thomas Douglas Kinsella, Pierrefonds; François Couture, Québec, Robert James Eford, Ville Mont-Royal.

Dermatologie: Gaston Dumais et William Gerstein, de Montréal.

Radiologie diagnostique: William Grant Brown et John Edward Campbell, de Montréal.

Neurologie: Morrison Hunter Finlayson, Irwin Lewis et Allan Leonard Sherwin, de Montréal.

Pédiatrie: Paul Bédoin, Jean-Claude Frouin et Léo Stern, de Montréal.

Médecine somatique et réhabilitation: Kenneth Anthony Sowden, Montréal.

Psychiatrie: John Scott Werry, Montréal.

Chirurgie générale: Maurice Falardeau, Longueuil; Arthur Langford, Montmagny; Mohammad Imtiaz Ashgar, Jean Desjard, Luc Duval, Georges Lawrence Elias, Richard Forques, Frank Myron Guttmann, Roméo Lafrance, Gilles Lauzon, Claude Leblanc, Benjamin Mitmaker, Ferdinand Steve Richard, Harvey Harold Sigman, de Montréal; Roch-André Bourque, Québec.

Cardio-vasculaire et thoracique: Haim Harry Roland Levy et Nathan Michael Scheiner, de Montréal.

Neurochirurgie: Gérard Léo Leblanc, Chicoutimi.

Obstétrique et gynécologie: Jean-Guy Lavallée, Grand-Mère; John Robert O'Brien, Lorraine; Rodrigue Bruyère, Michel Castonguay, James Edwin Coffey, William Arthur Ralph Coffey, Jacques Desrosiers, Pierre Fugère, Maurice Yvan Girard, Bernard Lambert, Yves Lefebvre, Jacques Lorrain, Jacques Bertrand Michon, Richard Michael Hugh Power, et Lawrence David Rhea, de Montréal; Jacques-Lucien Vigeant, ville LaSalle.

Ophthalmologie: Suzanne Rachel Veronneau, Longueuil; Laurent Lamer, Montréal.

Orthopédie: Pierre Bertrand, Richard Leigh Cruess et Claude Lamarre, de Montréal; Henri-André Grégoire, Québec.

Chirurgie plastique: Marcel-Aimé Dion, Carlos Pappalardo et Robert Williams Welbourn, de Montréal.

Urologie: Ivan John De Domenico, baie d'Urée; Douglas David Morehouse et Thomas Norman Nearing, de Montréal.

Le nouveau "Fellow" du Nouveau-Brunswick, est le Dr Herman Andrew Sullivan, de Saint-Jean qui a réussi les examens en chirurgie générale.

Expo-sciences de Montréal au Chalet de la montagne en avril

La quatrième expo-sciences de Montréal aura lieu au chalet de la montagne les 4 et 5 avril; plus de 300 étudiants de quelque 200 institutions d'enseignement secondaire y prendront part.

Montréal verra également en avril l'expo-sciences canadienne qui réunira des concurrents de tout le pays.

Au cours d'une conférence de presse hier, M. Walter Hirschfeld, président de l'expo-sciences de Montréal, a expliqué que cette manifestation offre aux étudiants de l'enseignement secondaire une excellente occasion de mettre au point leurs propres travaux scientifiques, de science pure ou appliquée, dans les domaines des mathématiques, de la physique, de l'astronomie, de la chimie, de la géologie et de la biologie.

Depuis quatre ans, le mouvement des expo-sciences, calqué sur les "Science Fairs" des États-Unis qui datent de plus de quinze ans, suscite un intérêt très marqué au Québec et dans tout le pays.

Des travaux seront présentés cette année par des élèves de la région de Montréal, de la vallée du Richelieu, des régions de Québec et de Sherbrooke à l'occasion d'une exposition dans chacun de ces secteurs de la province.

M. Marcel Bourgon, professeur à l'Université de Montréal, président de l'expo-sciences 1962, a exprimé la satisfaction du comité de la préparation de l'expo-sciences face aux résultats fort encourageants de l'an dernier. Chacune des expo-sciences de

Montréal a marqué un progrès accentué sur la précédente.

À l'origine, l'Institut de chimie du Canada et l'Institut des ingénieurs du Canada ont donné une impulsion décisive au mouvement des expo-sciences au Canada. Depuis, de nombreux groupements scientifiques ont apporté leur concours; l'ACFAS met à la disposition de l'expo-sciences les ressources de son secrétariat permanent.

Le département de l'instruction publique, la Commission des écoles catholiques de Montréal, la Commission des écoles protestantes de la région métropolitaine et un grand nombre d'organismes scientifiques et professionnels apportent également leur concours.

Une bourse d'études de \$500 constitue le grand prix de l'expo-sciences de Montréal; elle est décernée par le ministre de la jeunesse. La médaille du lieutenant-gouverneur accompagne cette bourse. De plus, sept prix sont distribués dans chacune des quatre sections. Il s'agit pour les premiers et seconds prix d'une bourse d'études de \$300 ou de \$150 en argent; également, d'une bourse d'études de \$200 ou \$100 en argent et de deux prix de \$100 et trois de \$50.

Le trophée de l'expo-sciences est attribué à l'école dont la présentation des travaux, dans l'ensemble, sera jugée la meilleure. La bibliothèque de cette école reçoit aussi l'encyclopédie "La Science pour tous", publiée en huit volumes par la société Grölier.

Le gagnant de chacune des quatre catégories peut participer à l'expo-sciences du Canada.

Sidérurgie: M. Filion donnera des précisions aujourd'hui

Le directeur de la Société générale de financement a annoncé hier soir, qu'il fera aujourd'hui même une déclaration relative au complexe sidérurgique québécois. M. Gérard Filion a en outre confirmé que le complexe sera érigé à Béancour, localité de la rive sud du St-Laurent située en face de Trois-Rivières.

Agissant comme agent pour la SGF, le Trust général du Canada a acheté cinq fermes dans la région de Béancour et détient présentement des options sur 85 autres terrains de cette région; il le tout couvre une superficie approximative de quatre milles, a précisé M. Filion. Les négociations à ce sujet sont demeurées secrètes aussi longtemps que possible en vue d'éviter les spéculations, a ajouté l'ancien directeur du "Devoir".

M. Filion a signalé que le choix de Béancour comme site de l'industrie sidérurgique québécoise repose sur le fait que cet endroit: 1) est situé

à mi-chemin entre les deux principaux centres du marché; 2) est facilement accessible par route et par rail, un pont devant bientôt relier Trois-Rivières et Ste-Angèle; 3) est situé dans une région économiquement faible; il n'y a que quelques industries d'importance entre Sorel (à 40 milles de Montréal) et Québec.

Un des facteurs décisifs, a continué M. Filion, est le fait que Béancour est situé à une hauteur sur la navigation l'année longue sur le St-Laurent est réalisable; de plus, un port peut y être aménagé à un coût raisonnable.

Mon Tailleur
Roger Gariépy
sur rendez-vous
VI. 5-7476 et VI. 5-1930

ESPACE DE BUREAU A LOUER

801 est. rue Sherbrooke

- \$4.50 le pied carré
- Cloisonnement
- Climatisation
- Chauffage
- Salle de conférence pour 50 personnes
- Murs Peints
- Couvre plancher
- Canalisations électriques
- Fixtures électriques

Centre professionnel de Montréal Inc.
527-2497

EXAMEN DE LA VUE
ROBERT HÉTU OPTOMETRISTE
7123 ST-DENIS
TEL.: 277-3409

EDITORIAL

De quel mal souffre M. Diefenbaker?

M. John Diefenbaker serait-il miné depuis quelques mois par une surdité malicieuse? Sur les grandes questions du jour, le chef du parti conservateur a pris l'habitude de parler comme s'il ne s'était rien passé en 1963. Ou plutôt comme s'il n'avait rien entendu de nouveau et comme si toutes choses étaient restées figées au point que lui-même avait défini pendant les derniers mois de son séjour au pouvoir.

Vers la fin de la session fédérale, le gouvernement décida, on s'en souvient, de modifier le titre de la loi concernant la célébration des fêtes du centenaire de la Confédération.

Changeement bénin, puisqu'il s'agissait simplement, à la suite d'une requête de M. Lesage, de substituer le mot "Confédération" au mot "nation" et d'éviter ainsi de laisser croire qu'il ne s'était rien passé au Canada avant 1867.

Plutôt que d'accepter de bonne grâce ce changement mineur, M. Diefenbaker a vu une nouvelle démission de M. Pearson devant M. Lesage. Il a reproché aux libéraux, qui avaient approuvé l'ancien titre, d'avoir changé d'avis sous la dictée du premier ministre québécois.

Il aurait pourtant suffi à M. Diefenbaker d'entendre ce qui s'est dit dans le Québec depuis deux ans pour savoir que la demande de M. Lesage ne faisait que donner suite à des vœux qui sont devenus de plus en plus insistants et unanimes dans le Québec.

Dimanche, à Calgary, M. Diefenbaker a parlé de l'Expo. Il a déclaré que ce projet allait donner lieu à une "orgie de dépenses fédérales".

M. Diefenbaker est obsédé, cette fois, par un chiffre qui date de plus d'un an. Le gouvernement fédéral s'était engagé, sous le régime conservateur, à verser \$20 millions pour l'Expo, rien de plus. Or, il est évident que les dépenses d'Ottawa excéderont de beaucoup ce montant. M. Diefenbaker en conclut qu'il y a raison d'être très inquiet.

Le raisonnement serait parfait si M. Diefenbaker n'avait omis de distinguer entre les dépenses directes et les dépenses indirectes. Ottawa s'est engagé à verser directement \$20 millions de dollars à la

Compagnie de l'Expo. Mais il était entendu dès le début qu'il faudrait profiter de l'Expo pour réaliser dans la région mont-réale d'importantes améliorations qui relèvent de la juridiction fédérale et qui auraient dû de toute façon être faites au cours des prochaines années.

La construction du pont-tunnel de Boucherville et les travaux de la route nationale dans l'île de Montréal coûteront par exemple environ \$75 millions à Ottawa. Mais ces travaux auraient dû être faits de toute manière. Le chiffre de \$75 millions n'a donc rien à voir au montant initial de \$20 millions promis par le gouvernement fédéral, sauf que M. Diefenbaker continue de parler comme si son horloge n'avait pas avancé depuis plusieurs mois.

La dernière déclaration de M. Diefenbaker date d'avant-hier. Selon le chef conservateur, la commission Laurendeau-Dunton n'apportera aucune réponse à la solution des problèmes canadiens; elle sera une perte de temps pure et simple.

M. Diefenbaker avait déjà formulé en juillet dernier des réserves concernant la création de la commission royale. Il avait clairement indiqué — et c'était son droit — sa préférence pour une conférence nationale réunissant des hommes politiques.

L'idée de M. Diefenbaker ne fut pas agréée. La commission fut formée. Elle s'est mise au travail et a déjà suscité un immense intérêt. M. Diefenbaker, lui, continue de parler de cet organisme comme s'il ne s'était rien passé depuis juillet. Au lieu d'évoluer avec le reste du pays et de critiquer au besoin avec pertinence les diverses étapes du travail qu'accomplit la commission royale, il a continué de vivre dans un univers qui date déjà de plusieurs mois.

Les personnes atteintes de surdité sont portées à se raidir contre le monde qui les entoure. N'entendant pas ce qui se passe, elles doivent le soupçonner, puis l'interpréter à l'aide de leur imagination ou de leurs souvenirs. Elles finissent souvent par s'enfermer dans une solitude à la fois majestueuse et étouffante.

Chez un homme public, c'est un mal d'autant plus dangereux qu'il n'est pas nécessairement physique et que la victime en est, le plus souvent, inconscient.

Claude RYAN

Le cas Douglas Fisher: bêtise ou malhonnêteté?

Je n'ai pas l'habitude de m'intéresser à la personne de mes contradicteurs. Aux querelles de personnes, je préfère la présentation sobre des faits et la discussion des idées. Ce n'est pas tant chez moi une question de tempérament que d'option délibérée.

Mais il y a de rares cas où la bêtise est tellement grossière, tellement arrogante qu'on passerait pour lâche en voulant l'ignorer.

Dans l'"Ottawa Journal" de mardi, M. Douglas Fisher, le député néo-démocrate du nord de l'Ontario, se dit déçu de l'interview télévisée de M. Pearson à laquelle je participai avec Charles Lynch. Les critiques de M. Fisher au sujet de l'émission elle-même sont brutales, mais j'aurais mauvaise grâce d'en prendre ombrage. Celui qui participe à une émission télévisée court des risques considérables; s'il n'est pas capable d'encadrer la critique, qu'il reste chez lui.

Séparatistes, tendez l'oreille...

M. Fisher outrepassa cependant les bornes de l'honnêteté ou du sens commun le plus élémentaire lorsqu'il écrivit avec son assurance coutumière les lignes suivantes qui provoquent dans tout le Québec un immense éclat de rire et me feront passer pour un imposteur auprès des séparatistes eux-mêmes: "M. Claude Ryan représente un type d'homme répandu en France et au Québec: le journaliste plus politicien et partisan que les politiciens eux-mêmes. Il a été jusqu'à maintenant un ardent avocat de la tendance séparatiste dans Québec; il y voit une justification de l'argument voulant que le Québec dispose d'une mesure insérée de souveraineté. Il s'est fait le héros de la mort de la Confédération sous la forme où nous l'avons connue. Il est dommage qu'il n'ait pas réussi, l'autre soir, à dire tout cela plus carrément à M. Pearson..."

Je n'ai pas l'intention de signer aujourd'hui une profession de foi "fédéraliste" à l'intention de M. Fisher. Je n'ose même pas l'inviter à lire mes articles. Il les a apparemment lus, il n'y a rien compris. Une deuxième lecture ne l'éclairerait pas davantage. Je lui donnerai un conseil plus simple.

Une enquête nécessaire

Une enquête publique aura donc lieu sur l'affaire Coffin.

BLOCS NOTES

En annonçant cette nouvelle, M. Lesage a dissipé certaines rumeurs voulant que les interrogations soulevées par le volume de Jacques Hébert aient se perdre dans des poursuites individuelles ou des enquêtes de caractère privé.

Il ne faut pas, comme l'a souligné M. Lesage, préjuger les résultats de l'enquête. Qu'il suffise pour le moment de souligner trois points.

D'abord, l'enquête sera publique. Elle sera conduite en vertu des pouvoirs étendus que la loi confère à l'enquêteur. C'est une garantie d'intégrité qui satisfiera l'opinion. Le gouvernement a sans doute dû surmonter une vive répugnance avant de prendre cette décision. Dans notre société, les actes posés par les institutions judiciaires sont trop facilement considérés comme infaillibles et intouchables.

Deuxièmement, l'enquête portera uniquement sur l'affaire Coffin. Jacques Hébert avait réclamé une enquête plus large sur tout l'appareil policier et judiciaire. M. Lesage a eu raison d'opter pour une enquête limitée. Il faut d'abord nettoyer l'affaire Coffin. On verra ensuite, à la lumière de ce qui sortira de cette enquête précise, s'il y a lieu de songer à des enquêtes de caractère plus général. Tout peut sortir, nous le savons par expérience, d'une enquête particulière conduite avec rigueur.

La nomination du juge Roger Brossard comme commissaire-enquêteur promet enfin une enquête complète, sérieuse et objective. Le juge Brossard est l'un des membres les plus respectés de la magistrature québécoise. Il est, de plus, connu et estimé dans les milieux patronaux-syndicaux, ce qui ajoutera à l'autorité morale dont il jouira dès le départ de son travail.

C. R.

Le discours de Paul VI à Bethléem suscite de vives réactions dans les milieux oecuméniques

Qui est l'enfant prodige devant le Père?

par Jacques Beaudon, pasteur de l'Eglise St-Jean (Eglise Unie)

Mon cher Monsieur Laurendeau.

Au cœur du vieux Montréal se trouve l'Eglise St-Jean, de l'Eglise Unie du Canada. Les vieux Montréalais l'appellent encore, non sans raison, l'Eglise de Chiniquy. Cela, vous le savez.

Ce que l'on sait moins, c'est que depuis quelque 400 ans, cette paroisse protestante est devenue très oecuménique. A preuve, sa réunion avec la paroisse St-Rémi, catholique romaine, l'an dernier au cours de la semaine de l'Unité. Les deux communautés chrétiennes ont célébré en commun un magnifique office du Lucernaire.

Autre preuve, le fait que ces deux derniers dimanches, à l'Office du matin, à St. Jean, nous avons prié pour le voyage du pape en Terre Sainte.

Dans l'Eglise de Chiniquy... Et pourquoi pas?... Dans cette optique oecuménique, nous nous réjouissons de votre éditorial de mercredi 7 janvier "Pèlerinage en Terre sainte". Vous y citez la magnifique phrase de Paul VI sur l'amour pour les frères séparés.

"Que l'amour du Christ et de l'Eglise inspire toute démarche éventuelle de rapprochement et de réconciliation".

Venant de l'Eglise de la Nativité, à Bethléem, cette phrase est pleine de richesses et de promesses. Elle est le thème de la deuxième partie du discours du pape.

Ce qui nous trouble, nous Protestants, c'est la première partie de ce discours. Votre commentateur du Devoir du 6 janvier l'a très bien senti. Dans son chapeau il a écrit: "Ce matin à Bethléem, le pape a lancé un appel vibrant à l'unité de tous ceux qui croient en Dieu, à l'unité de l'Eglise catholique d'abord, puis aux frères séparés. POUR QU'ILS REVIENNENT AU BERCAIL".

De fait, dans son discours à Bethléem, Paul VI n'a pas dit exactement cela. Si ce que les journaux nous rapportent est vrai, voici ce qu'il aurait déclaré: "La porte du bercaï est ouverte... la place disponible est large et commode. Le pas à franchir est attendu avec toute notre affection et peut être accompli dans l'honneur et la joie mutuelle".

Mon cher Laurendeau, c'est là le point important que vous avez laissé de côté. Et c'est celui que vous commentateur du 6 janvier a saisi avec beaucoup d'acuité. Certes, avec beaucoup d'amour et de charité, le pape nous demande cependant à nous tous, non romains, de revenir au bercaï de Rome.

Cela, nous ne pouvons l'accepter. Ce ne peut être la fondation d'un vrai oecuménisme. C'est justement le grand reproche que l'on nous fait, à nous oecuménistes réformés, dans nos milieux intégristes protestants. Nous en avons nous aussi, n'avez crainte.

"Vous vous faites jouer par les papistes. Vous êtes prêts à devenir romains".

Que penseriez-vous, mon cher Laurendeau, vous et la majorité des lecteurs du Devoir, si je déclarais dans votre journal, ce que je suis d'ail-

leurs en train de faire, qu'étant donné toutes les hérésies, les erreurs, les scandales de l'Eglise de Rome au XVIe siècle, Luther et Calvin ont été les seuls qui soient vraiment retournés aux sources bibliques et à celles de l'Eglise primitive. Et que j'ajoute que la condition même de l'oecuménisme moderne soit que vous, catholiques romains, vous reveniez à cette seule vérité découverte par les Réformateurs: "Vous et vos lecteurs réagissez avec vigueur. Et vous auriez raison".

Sans conteste, la Réforme du XVIe siècle a découvert à nouveau des richesses évangéliques que des siècles de Christianisme avaient non seulement dévalorisées mais souvent tout simplement perdues. D'autre part, dans un enthousiasme quasi juvénile, la Réforme a abandonné certaines vérités que six ou sept siècles de patristique avaient apportés à l'Eglise chrétienne.

Cela devrait être clair pour tous les chrétiens. Mais l'oecuménisme vrai ne peut se concevoir dans un simple retour des fils prodiges — les anglicans, les orthodoxes, les protestants — au bercaï de Rome.

De toute façon, théologiquement, la question pourrait se poser: Qui est l'enfant prodige devant le Père: Rome, Constantinople, ou Genève? Donnons au Saint-Esprit la possibilité de répondre avec sagesse à cette question.

Vouloir y répondre nous-mêmes serait rendre un bien mauvais service à tous les intégristes de toutes nos confessions religieuses.

D'autre part, il faut le dire, l'oecuménisme ne peut se concevoir par une sorte de "protestantisation" ou de "biblicisation" de l'Eglise catholique romaine.

L'oecuménisme n'est donc pas un compromis, un syncrétisme religieux qui permettrait aux catholiques de se convertir à l'évangile, ce n'est pas non plus la possibilité pour les frères séparés de revenir au bercaï de Rome avec des offres alléchantes pour eux. N'en déplaise aux lecteurs de votre journal, c'est malheureusement ce que la première partie du discours de Paul VI a l'air d'impliquer.

L'oecuménisme doit être une recherche en commun. Pour découvrir d'abord ce qui nous unit. Ensuite, ce qui nous divise.

Cette recherche doit se faire dans un esprit de prière, de charité et de respect mutuel.

Notre expérience à Montréal est la preuve de la richesse d'un tel dialogue.

Seul le Saint-Esprit pourra indiquer à tous les chrétiens ce qu'ils peuvent garder et ce qu'ils doivent rejeter. Et cela dans l'obéissance au Seigneur tout-puissant.

Ce que j'ai écrit, je l'ai fait dans une profonde admiration, un vrai respect et une profonde affection pour Paul VI. Ses sentiments presque aussi forts que ceux que j'ai ressentis il y a deux et trois ans pour Jéz. XXIII.

Et cela n'est pas peu dire.

Jacques Beaudon, pasteur

Le dialogue oecuménique, sans exclure la franchise et la fidélité, exige que nous parlions de ce qui nous unit déjà...

par Jean Martucci, prêtre membre de la commission diocésaine d'oecuménisme

Mon très cher ami le Pasteur Jacques Beaudon, "à l'oecuménisme de" me faire tenir copie d'une lettre qu'il m'envoie aujourd'hui même à votre journal et me demande de faire connaître ma pensée de catholique sur le point délicat qu'il soulève.

Tous les enthousiasmes ont besoin d'être freinés. Même les plus saints! Surtout ceux-là peut-être, puisque les cheminements de la grâce sont rarement spectaculaires et faciles. La visite de Paul VI en Terre sainte a été un acte de foi, comme celui du semeur sorti pour semer. On aurait tort de penser qu'elle a réglé tous les problèmes: elle aura sans doute, au contraire, fait surgir les vrais. Le Pape, au nom de toute l'Eglise catholique romaine, a voulu poser un geste de soumission au Christ et d'amour fraternel envers les chrétiens de l'Orthodoxie. Le travail ne fait que commencer! Il s'agit maintenant de découvrir comment il nous faut être fidèles au Christ et comment nous devons aimer nos autres frères chrétiens: orthodoxes, protestants ou anglicans. A ce point de vue, le discours, gros de conséquences, du pape à Bethléem nous éclaire tout en utilisant cer-

tu du chef spirituel de l'Eglise romaine. L'histoire prouve que ce n'est pas toujours de cette façon que nous, catholiques, avons cherché les voies de l'unité! Sur cette première partie du discours du pape, le pasteur Beaudon, et tous les oecuménistes avec lui, sont parfaitement d'accord.

Là où je comprends qu'on se réjouisse moins des paroles du pape, c'est quand il dit aux "chrétiens séparés" que "la porte du bercaï est ouverte"; que "la place disponible est large et commode"; que "le pas à franchir est attendu avec toute notre affection". Il faut donc devenir catholique pour accéder à l'Unité parfaite voulue par le Christ! La papauté est donc une structure essentielle de l'Eglise du Christ et l'instrument nécessaire de la réunion des Eglises. Ces conclusions, pour n'être pas explicites dans le discours du Pape, s'imposent d'elles-mêmes à cause des images qu'il emploie: les chrétiens qui ne sont pas rattachés à Rome sont "séparés", se situent en dehors du "bercaï" et ont un "pas à franchir", et on n'en voudra pas au Pasteur Beaudon de les chicaner un peu, surtout quand on sait qu'il ne veut nullement par là s'en prendre aux intentions du pape.

Etant catholique, je crois fermement en la primauté de Pierre, conférée à tous ses successeurs, les évêques de Rome. J'estime que la nécessité d'une telle primauté, dans l'Eglise voulue par le Christ, est fondée sur les textes évangéliques tels que compris et vécus par la Tradition chrétienne. Je ne crois pas cependant que le dialogue oecuménique puisse s'établir autour de ce thème et il me semble que les images supposant la papauté comme nécessaire devaient être exclues de notre vocabulaire catholique quand nous nous adressons à nos autres frères chrétiens.

Il ne s'agit pas de nier notre foi catholique et d'estimer que notre Eglise devrait, pour faciliter la réunion des chrétiens, renoncer au dogme de la primauté de Pierre; ce serait faire bien bon marché de ce que nous tenons comme Révélation et Parole de Dieu. Il ne s'agit pas non plus de créer une sorte de conspiration du silence autour d'un point délicat: au contraire, j'estime que romains et non-romains doivent essayer de saisir dans sa nature la plus intime et dans toutes ses di-

mensions ce que le Christ a voulu que Pierre et ses successeurs soient pour son Eglise. Il s'agit encore bien moins d'établir une habile manœuvre tactique par laquelle nous ferions oublier aux non-romains l'entrée principale de notre Eglise pour mieux retenir le pas à franchir. Non! Il ne s'agit de rien de tout cela, mais de quelque chose de plus simple, de plus vrai et de plus honnête: partir de ce qui nous unit déjà pour pouvoir nous unir davantage. Or la papauté n'est pas un de ces éléments qui nous unissent déjà. En tant que catholique, j'estime qu'un jour, dans des modalités sans doute bien différentes de celles qu'elle revêt aujourd'hui, la primauté de Pierre sera l'instrument du Seigneur dans la réunion des Eglises, mais je n'ai pas le droit d'anticiper sur la volonté de Dieu. Qu'il me suffise, pour le moment, de le chercher humblement dans la prière et l'amour de mes frères, sans leur rappeler sans cesse que, selon moi, ils devraient croire ce que je crois.

Le discours du pape à Bethléem aura suscité de grands enthousiasmes dans le monde catholique, mais il provoquera, j'en suis sûr, de vives réactions chez plusieurs chrétiens non-romains. La lettre de mon ami le Pasteur en est un signe avant-coureur. A lui et à tous mes autres frères chrétiens je tiens à avoir expliqué assez clairement comment ma foi en la primauté de Pierre n'est en rien diminuée par ma recherche oecuménique et n'altère en rien, non plus, l'honnêteté et la sincérité de celle-ci. Je me permets, en terminant, d'ajouter un mot: on aurait pu être aimé voir le pape employer d'autres images que celles-là, mais il faut savoir admirer sa franchise et son courage, son témoignage de foi en une Eglise dont il n'a pas le droit de changer la structure établie par le Christ et l'Evangile. Quand on voit le pape, dans un tel état de loyauté, d'humbleté de se faire pèlerin et la charité d'aller au devant des excommuniés d'hier, on ne peut pas douter que l'Esprit souffle là et que l'oecuménisme a franchi une nouvelle et décisive étape. Ceci, le Pasteur prouve, par sa lettre même, qu'il l'a compris!

Jean Martucci, prêtre Membre de la Commission Diocésaine d'Oecuménisme de Montréal

lettres au DEVOIR

Il faut une confédération

Il faut une confédération, une vraie, quand ce ne serait que pour préserver la paix civile au Canada.

Dans les pays multiculturels où vous avez une confédération, il n'y a pas de lutte raciale. Il n'y a pas de lutte raciale en Suisse, parce que celle-ci est une Confédération d'Etats. Les Balkans ne connaissent plus de troubles raciaux depuis que leurs nations membres sont venues autonomes.

Par contre, il s'est déroulé des luttes raciales violentes en Belgique, qui n'est pas une Confédération d'Etats. Et il est à prévoir que les luttes se poursuivront tant que le pays ne sera pas vraiment "confédéralisé". Il y a aussi depuis longtemps des luttes sanglantes entre Cyprotes turcs et grecs. La minorité turque a obtenu des concessions, mais le gouvernement prétend, avec raison sans doute, que le doublement culturel de l'Etat cyprote nuit au bon fonctionnement de l'appareil gouvernemental.

Mais le Canada (tout comme la Belgique et Chypre d'ailleurs) a une chance que d'autres pays multiculturels n'ont pas: alors que certaines minorités sont plutôt disséminées à travers le pays, la population franco-canadienne est concentrée dans une unité géographique, la province de Québec. Pour quoi ne pas profiter de cette situation et faire de la Province de Québec l'Etat du Québec? De combien de maux de tête Ottawa serait ainsi soulagé! Et plus, au Canada, de ministères fédéraux et provinciaux de la Santé et de ce et de ce faisant double emploi, double impôt, double perte de temps, d'argent et de personnel humain.

Quant aux minorités "d'outre-frontières", comme on les a déjà appelées, elles continueraient d'avoir le choix entre trois options: survivre, vivre ou mourir. Qu'elles aient de la lucidité, et elles exerceraient ce choix ou plutôt, elles l'exerceraient de façon lucide.

Mais non, la fédération actuelle ne tiendra pas. Quand le nationalisme se voit comprimé trop longtemps, il explose facilement en racisme et en violence. D'ailleurs, le racisme se propage aussi bien que le nationalisme; la violence appelle la violence.

Premier occupant

Lettre aux législateurs du Québec

La Province a grandement besoin de plusieurs millions pour fournir la gratuité scolaire.

Il y aurait un moyen très simple pour obtenir ces millions: par la taxe la plus populaire qui soit. Il faudrait d'abord savoir exactement combien de millions.

Prenant pour acquis qu'il vous faut \$200.000.000,00, n'avez qu'à émettre, à chaque semaine, cinq millions de reçus de \$100, déposés entre les mains des banques à chartes et des caisses populaires; les citoyens de l'Etat du Québec non seulement se feraient un plaisir, mais ils seraient des plus heureux de faire un dépôt, au nom du Trésor de la Province, de \$100 contre un reçu qui leur serait remis, i.e. vos reçus qui seraient entre les mains des banques et des caisses populaires.

Il pourrait y avoir, à chaque semaine, autant de billets qu'il y aurait de \$100.000,00 de reçus. Ce qui ferait \$50 milliards, \$10.000,00 ou 100 millions de \$5.000,00, soit 10% des sommes déposées.

Parce que cela serait fait au nom du Trésor de la Province, les banques et les caisses populaires créditeraient le Trésor de la Province, donc pas de frais de collection, pas de possibilité de tricherie. Chaque boîte de tirage devrait contenir une série distincte de 50.000 numéros, par exemple: 1ère semaine, émission 1, Série 1, 2, 3, etc., jusqu'à 100. Jusqu'à 52 émissions, 100 séries pour chaque émission. De cette manière, vous auriez, pour chaque semaine, 50 millions de reçus, i.e. si vous émettiez 100 séries pour chaque émission, pour un part, je prendrais autant de billets de \$100 par

Même dans les circonstances toutes particulières où nous nous sommes vu offrir d'hui, nous devons dire qu'un tel résultat ne peut être obtenu au détriment des vérités de la foi. Nous ne pouvons pas être infidèles à ce patrimoine du Christ; il n'est pas le nôtre mais le sien. Nous n'en sommes que les dépositaires et les interprètes. Mais, répétons-le encore, nous sommes disposés à prendre en considération tout moyen raisonnable capable d'aplanir les voies du dialogue, dans le respect et la charité, en vue d'une rencontre véritable et de grande valeur, soit par — avec les frères chrétiens encore séparés de nous. LA PORTE DU BERCAÏ EST OUVERTE. L'attente de tous est loyale et cordiale. Le désir est fort et patient. LA PLACE DISPONIBLE EST LE PAS À FRANCHIR EST ATTENDU avec toute notre affection et peut être accompli avec honneur et dans la joie mutuelle. Nous nous abstenons de solliciter des démarches qui ne seraient pas libres et pleinement convaincues. C'est-à-dire, nous attendons l'Esprit du Seigneur qui soufflera où et quand il le voudra. Nous attendons cette heure bienheureuse. Nous ne demandons pour le moment à nos très chers frères séparés que ce que nous nous proposons à nous-mêmes: que l'amour de Christ et de l'Eglise inspire toute démarche éventuelle de rapprochement et de rencontre. Nous ferons en sorte que le désir d'entente et d'union demeure vif et inaltéré, nous mettrons notre confiance dans la prière. Même si elle n'est pas encore accomplie, celle-ci peut être au moins simultanément et monter parallèlement de nos cœurs, comme de ceux des Chrétiens séparés, pour se rejoindre aux pieds du Très-Haut, le Dieu de l'Unité.

En attendant, nous saluons avec beaucoup de respect et d'affection les illustres et vénérés chefs de l'Eglise distincte de la nôtre, réunis ici, nous les remercions cordialement pour leur participation à notre pèlerinage, nous remercions, celle-ci peut être possesseur de l'authentique trésor de la tradition chrétienne et leur exprimons notre désir d'une entente dans la foi, dans la charité et dans la discipline de l'unique Eglise du Christ. Nous envoyons nos vœux de paix et de prospérité à tous les pasteurs, prêtres, religieux et fidèles de ces mêmes Eglises, sur tous nous invoquons la lumière et la grâce du Saint-Esprit."

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Comité de direction: André Laurendeau, rédacteur en chef; Claude Ryan, administrateur-délégué; Paul Martucci, directeur en chef adjoint; Trésorier: Arthur Lefebvre; Directeur de Financement: Michel Roy.

"Le Devoir" est imprimé au no 431 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seul la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

Abonnements: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: \$20. Abonnement à l'étranger: \$30. Le ministère des postes a autorisé l'abonnement et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication. Téléphone: Victor 4-3281

INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INT

Autres points saillants

Voici les autres principaux points du message sur l'état de l'Union lu au Congrès par le président Lyndon Johnson :

- 1) La prochaine session du Congrès doit être la meilleure de l'histoire des États-Unis en prenant des mesures sur les droits civiques, sur la réforme fiscale et la diminution des impôts, sur la lutte contre la misère humaine et le chômage aux États-Unis.
- 2) Le programme devant le Congrès ou qui lui sera soumis par l'administration peut être réalisé sans augmentation de dépenses.
- 3) Des économies importantes ont été réalisées sur le plan des dépenses fédérales. Le budget comportera également des recommandations destinées à développer l'éducation, assurer la santé, diminuer le chômage et aider l'économie et le physique et physique.
- 4) L'administration Johnson déclare une guerre sans merci contre la misère aux États-Unis et fait appel à la coopération du Congrès et de l'ensemble des Américains pour prendre des multiples mesures, nationales et locales pour mettre un terme à cette misère ainsi qu'au chômage. La création d'un service national, la modernisation des assurances contre le chômage, l'établissement d'une commission sur l'automatisation dans l'industrie, l'élargissement des lois sur le minimum vital à deux millions de travailleurs, l'assurance-hôpital pour les personnes âgées, l'urbanisation et la réduction des impôts doivent notamment être envisagés.
- 5) Le projet de loi sur la réforme fiscale doit être voté rapidement. Le nouveau budget permet la réduction des impôts. Le contribuable a le mérite. L'économie la rend nécessaire. Le revenu national brut en 1963 s'élevait à 600 milliards de dollars. Il devrait pouvoir être encore augmenté de 30 milliards. Le nombre des emplois devrait être porté de 70 à 75 millions.
- 6) La semaine de 35 heures n'est pas souhaitable pas plus que celle de 45 ou de 50 heures. Des aménagements doivent être apportés industrie par industrie.
- 7) L'égalité raciale doit être assurée aux États-Unis.
- 8) Le but ultime de l'administration est d'établir un monde où la guerre sera bannie mais au sein duquel la diversité existera et où les hommes, les produits et les idées circuleront librement.
- 9) Les États-Unis maintiendront leur marge de sécurité et de supériorité militaires malgré la réduction du budget de la défense.
- 10) Les États-Unis feront de nouvelles propositions de désarmement à Genève.
- 11) Les États-Unis désirent que leur production alimentaire soit un instrument de paix qui puisse servir aux peuples affamés de toutes les nations.
- 12) En coopération avec d'autres pays ou même seuls, les États-Unis tenteront dans la décennie une expédition lunaire.
- 13) Les États-Unis ouvriront leur marché à la libre concurrence pour les produits d'autres pays; ils espèrent obtenir la réciprocité dans ce domaine.
- 14) Les États-Unis poursuivront la lutte pour améliorer leur balance des paiements. Ils maintiendront le dollar à sa valeur ou actuelle.
- 15) Les États-Unis deviendront de meilleurs voisins pour les États libres de l'hémisphère.
- 16) Les États-Unis aideront les nations libres à développer leur indépendance et à élever leur standard de vie.
- 17) Les États-Unis renforceront leurs associations atlantique et pacifique ainsi que l'ONU.
- 18) Les États-Unis et leurs alliés doivent trouver les moyens de combler le fossé entre l'Est et l'Ouest et de rechercher courageusement des accords entre l'Est et l'Ouest.
- 19) Les États-Unis doivent être suffisamment forts pour gagner une guerre et suffisamment sages pour l'éviter. Ils ne seront jamais des agresseurs mais s'opposent à tout acte d'agression.
- 20) La haine qui a tué John Kennedy doit disparaître et faire place à la foi dans l'avenir de l'homme quelles que soient ses divisions et ses divergences.

Dans un discours sur l'état de l'Union qui met l'accent sur la détente mondiale

Johnson: budget de \$98 milliards et net ralentissement de la production d'uranium

WASHINGTON — La décision annoncée par le président Lyndon Johnson dans son message sur l'état de l'Union de réduire de 25 pour cent la production d'uranium enrichi américain et de fermer quatre réacteurs de production de plutonium a, selon les milieux officiels américains, le double objectif d'entraîner des économies dans le budget de la défense des États-Unis et de profiter de l'évolution de la situation internationale pour prendre une décision unilatérale dans le cadre du problème du désarmement, dans l'espoir que l'Union soviétique fera de même.

La décision annoncée par le président des États-Unis n'a fait suite à aucune discussion avec l'Union soviétique. Cependant, estime-t-on dans les cercles officiels américains, il est toujours extrêmement difficile de mettre sur pied le plan du désarmement des accords écrits.

Sans diminuer en quoi que ce soit la puissance nucléaire américaine existante, on a estimé dans l'administration des États-Unis que si des puissances nucléaires, et les principales, effectuaient des réductions unilatérales des re-percussions saluaires pourraient en découler.

Dans son premier message sur l'état de l'Union, le plus court transmis au Congrès depuis 1934, le président Lyndon Johnson énonce le programme qu'il estime devoir être celui de son administration dans un monde où il n'y aura pas de guerre et qui doit vivre en paix.

Ce message, dont la plus grande partie est consacrée aux problèmes de politique intérieure, comporte cependant un chapitre de politique étrangère dans lequel M. Johnson déclare: "Notre but ultime est un monde sans guerre, un monde où la diversité peut se développer et au sein du-

quel tous les hommes, tous les produits et toutes les idées peuvent librement circuler et franchir toutes les frontières".

Le président des États-Unis énumère alors les dix points qu'il doit permettre d'avancer vers cet objectif:

- 1) "Nous devons maintenir — et le budget de la défense réduit le maintiendra — la marge de sécurité militaire et de supériorité obtenue pendant trois années d'accroissement permanent dans la qualité et la quantité de nos forces stratégiques, conventionnelles et antiques.".
- 2) "Nous devons prendre des mesures nouvelles — et nous ferons de nouvelles propositions à Genève, vers le contrôle et l'abolition éventuelle des armements.".
- 3) "Nous devons maintenir — et le budget de la défense réduit le maintiendra — la marge de sécurité militaire et de supériorité obtenue pendant trois années d'accroissement permanent dans la qualité et la quantité de nos forces stratégiques, conventionnelles et antiques.".
- 4) "Nous devons maintenir — et le budget de la défense réduit le maintiendra — la marge de sécurité militaire et de supériorité obtenue pendant trois années d'accroissement permanent dans la qualité et la quantité de nos forces stratégiques, conventionnelles et antiques.".
- 5) "Nous devons maintenir — et le budget de la défense réduit le maintiendra — la marge de sécurité militaire et de supériorité obtenue pendant trois années d'accroissement permanent dans la qualité et la quantité de nos forces stratégiques, conventionnelles et antiques.".
- 6) "Nous devons maintenir — et le budget de la défense réduit le maintiendra — la marge de sécurité militaire et de supériorité obtenue pendant trois années d'accroissement permanent dans la qualité et la quantité de nos forces stratégiques, conventionnelles et antiques.".
- 7) "Nous devons maintenir — et le budget de la défense réduit le maintiendra — la marge de sécurité militaire et de supériorité obtenue pendant trois années d'accroissement permanent dans la qualité et la quantité de nos forces stratégiques, conventionnelles et antiques.".
- 8) "Nous devons maintenir — et le budget de la défense réduit le maintiendra — la marge de sécurité militaire et de supériorité obtenue pendant trois années d'accroissement permanent dans la qualité et la quantité de nos forces stratégiques, conventionnelles et antiques.".
- 9) "Nous devons maintenir — et le budget de la défense réduit le maintiendra — la marge de sécurité militaire et de supériorité obtenue pendant trois années d'accroissement permanent dans la qualité et la quantité de nos forces stratégiques, conventionnelles et antiques.".
- 10) "Nous devons maintenir — et le budget de la défense réduit le maintiendra — la marge de sécurité militaire et de supériorité obtenue pendant trois années d'accroissement permanent dans la qualité et la quantité de nos forces stratégiques, conventionnelles et antiques.".

sent autant", ajoute le président. "Pour démontrer la futilité d'une guerre nucléaire et les possibilités d'une paix durable".

2) "Nous devons prendre des mesures nouvelles — et nous ferons de nouvelles propositions à Genève, vers le contrôle et l'abolition éventuelle des armements.".

3) "Nous devons maintenir — et le budget de la défense réduit le maintiendra — la marge de sécurité militaire et de supériorité obtenue pendant trois années d'accroissement permanent dans la qualité et la quantité de nos forces stratégiques, conventionnelles et antiques.".

4) Enfin, a souligné M. Johnson, "nous devons mettre sur pied avec nos alliés de nouvelles méthodes destinées à combler le fossé entre l'Est et l'Ouest, en faisant face au danger courageusement, par tout où il existe, mais en maintenant également avec courage la recherche de nouveaux accords qui peuvent augmenter les espoirs de tous sans violer les intérêts de personne".

M. Johnson a ajouté: "En un mot, nous devons être constamment prêts pour le pire et nous devons constamment agir pour le meilleur; nous devons être suffisamment

La réduction des impôts sera plus facilement adoptée

WASHINGTON — Les perspectives d'une adoption rapide du programme d'allègements fiscaux proposé en janvier dernier par le président Kennedy se sont considérablement améliorées hier à la suite du message sur l'état de l'Union prononcé devant le Congrès par le président Lyndon Johnson.

L'annonce par M. Johnson que les dépenses administratives des États-Unis pour la prochaine année fiscale s'élèveront à 97,9 milliards, soit moins que celle annoncée, a heureusement coincidé avec la reprise de l'examen du projet de réduction des impôts par la

commission sénatoriale des finances.

L'influent président de cette commission, le sénateur démocrate, est constamment mené à l'opposition à la réduction fiscale au nom de l'orthodoxie budgétaire en insistant sur le fait qu'un allègement des impôts n'était pas concevable s'il ne s'accompagnait pas d'une réduction des dépenses de l'État, afin de ne pas aggraver l'impasse budgétaire.

Fait significatif, avant même de se rendre au Capitole pour délivrer son message sur l'état de l'Union, le président a reçu ce matin le sénateur Byrd

à la Maison Blanche pour lui soumettre un texte au vote du Sénat.

Tous les observateurs s'accordent toutefois à reconnaître qu'il y a maintenant de fortes chances pour que la réduction des impôts soit définitivement approuvée avant la fin du mois de février comme les dirigeants de la majorité démocrate l'ont promis hier au président Lyndon Johnson.

L'administration américaine propose aux Chambres de réduire de 11 milliards environ les perceptions d'impôts afin de stimuler la consommation et les investissements pour assurer à l'économie américaine un taux d'expansion plus satisfaisant et réduire le chômage.

Dans la version gouvernementale, cette nouvelle législation entraînerait dès cette année une réduction moyenne de l'ordre de 20 pour cent des impôts sur le revenu, et de 8 à 27 pour cent du montant des impôts sur les sociétés, selon leur importance.

Les économistes du gouvernement estiment que cette réduction d'impôts, échelonnée sur deux ans, doit se traduire dès cette année par 6 milliards de dollars de dépenses supplé-

Berlin: Willy Brandt défend les ententes sur les laissez-passer

BERLIN. — Les contacts pris entre le sénat-gouvernement de Berlin-ouest et la République démocratique allemande à propos de l'octroi de laissez-passer pour la zone orientale feront l'objet, aujourd'hui d'une déclaration de M. Willy Brandt, bourgmestre régnant devant la chambre des députés de Berlin-ouest.

M. Willy Brandt entend démontrer que ces contacts ont été de nature exclusivement technique et administrative. Coproducteur, l'opposition chrétienne-démocrate s'attache à démontrer de son côté que ces contacts ont évolué vers une sorte de dialogue politique "illégal". Elle fera valoir à ce propos la lettre adressée récemment par M. Willy Brandt au président du conseil de la R.D.A.

Les débats sont, en tout état de cause, attendus avec un certain intérêt, du fait, notamment, que la position des autorités alliées à Berlin-ouest à propos des laissez-passer, a été l'objet d'interprétations équivoques. Les conseils de prudence prodigués dans cette affaire par les Alliés ont été parfois qualifiés de pure "obstruction".

La plupart des observateurs estiment que la position de M. Willy Brandt, à la veille de la reprise du dialogue en-

tre les plénipotentiaires de Berlin-ouest et de la R.D.A., est difficile. Certains affirment que le bourgmestre régnant, entraîne par des conseillers imprudents, s'est engagé dans une voie dangereuse. Pour sa part, le chef du sénat-gouvernement a affirmé mardi, au cours d'une conférence de presse, qu'il avait évité tous les pièges tendus par les communistes et s'était gardé de tout geste impliquant pour les autorités de Pankow une reconnaissance de la R.D.A. Il semble cependant que cette déclaration n'ait pas suffi à museler l'opposition chrétienne-démocrate.

Décès de l'ancien chancelier Julius Raab d'Autriche

VIENNE — L'ancien chancelier Julius Raab, qui est décédé hier soir à l'âge de 72 ans, après une agonie de 48 heures, a été l'auteur du "miracle économique autrichien" et le "père" de la souveraineté retrouvée de son pays.

Ingenieur des travaux publics, il se consacra à la politique et est élu député du parti catholique au parlement de Vienne en 1927. Nommé ministre des transports et du commerce en 1938, il doit interrompre sa carrière politique à la suite de l'anschluss et travaille comme simple employé dans une entreprise de transports, jusqu'en 1945.

Secrétaire d'Etat à la reconstruction dans le premier

gouvernement dirigé par M. Karl Renner, en 1945, puis président de la Chambre fédérale du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises industrielles, où il prend une part active à la reprise sur pied de l'économie autrichienne.

Julius Raab devient, par la suite, président du parti populaire (chrétien-démocrate). Le 2 avril 1953, il est nommé chancelier fédéral, après la démission de M. Leopold Figl.

Les deux principaux objectifs du chancelier Raab ont été: rétablir la souveraineté de son pays en obtenant la cessation du régime d'occupation et assurer la position de l'Autriche démocratique nouvelle entre les blocs oriental et occidental.

ROYAL-ROUSSILLON

Le Tromblon d'Argent

2 représentations chaque soir avec GAËTANE LETOURNEAU

DÎNER D'AFFAIRES à partir de \$1.50

STATIONNEMENT FACILE en arrière de l'hôtel dans la rue PROVIDENCE ENTRE BERRI ET ST-HUBERT par De Montigny ou Ontario.

1610 ST-HUBERT

Au nord de De Montigny près du terminus de la Provincial Transport.

RÉSERVATIONS: 849-3214

Chou En-lai arrive à Tunis

TUNIS.—M. Chou En-lai, premier ministre du Conseil des affaires d'Etat, et Chen Yi, vice-président des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, arrivent à Tunis El-Ouina à midi.

M. Chou En-lai aurait, dans l'après-midi un entretien avec le chef de l'Etat tunisien au palais de Carthage où un dîner sera offert par le président Bourguiba en l'honneur de ses hôtes.

BELGRADE — Dans un discours prononcé hier soir à Tirana et cité par la radio albanaise captée à Belgrade, M. Chou En-lai, président du Con-

seil chinois, a de nouveau condamné "la clique de Tito, avant-garde de l'impérialisme américain", qu'il a accusé de vouloir renverser la direction actuelle du parti communiste et de l'état albanais.

Le président du Conseil chinois a d'autre part accusé les "révisionnistes modernes" d'exercer une pression militaire sur l'Albanie. Il a cependant ajouté que toutes leurs tentatives seraient vouées à l'échec, déclarant: "Les révisionnistes, tout comme les impérialistes, sont des tigres de papier".

M. Chou En-lai a également déclaré que toutes les tentatives des "impérialistes" en vue de tirer profit des divergences survenues au sein du mouvement ouvrier international seraient vouées à un échec. Il a conclu en assurant l'Albanie du soutien "sans réserve" de la Chine populaire.

De son côté, M. Mehmed Chenu, chef du gouvernement albanais, a accusé les "révisionnistes" de vouloir "saper" les principes de la révolution d'octobre. Il s'est élevé contre la politique de capitulation des révisionnistes", affirmant que la conclusion d'un pacte de non-agression entre l'OTAN et la traite de Varsovie serait un nouveau pas sur "la voie de la trahison".

ESPAGNOL ou ITALIEN

20 COURS tous les mercredis soir débutant le 22 janvier à l'un ou l'autre de ces deux endroits:

Ecole N.-D.-de l'Espérance Rue ST-DENIS, près Sherbrooke

Ecole de La Mennais Rue ST-DENIS, près Beaubien

Certificats d'études, privilèges des membres, prix raisonnable Pour renseignements, écrives ou téléphonez

NOTRE ASSOCIATION qui a enseigné l'espagnol et l'italien à plus de 8.500 personnes depuis 23 ans!

Téléphone: 845-3893

L'UNION DES LATINS D'AMERIQUE 31 ouest, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL 1 LD 3-1-64

Je désire des renseignements d'espagnol d'italien

NOM _____ TEL _____

ADRESSE _____

PROFESSEURS D'ESPAGNOL

M. Manuel Mejias

M. Michael Las-Santas

PROFESSEURS D'ITALIEN

Mme Alba Noffe

M. Enzo Colla

PENSEZ 1967!

Quels sont ceux qui peuvent profiter de ces prêts? Les locataires, ou les propriétaires d'immeubles en location, y compris les maisons de rapport.

Comment pouvez-vous hâter le remboursement de cet argent? Cela dépend de la somme empruntée. Mais les prêts sont remboursables en versements mensuels, plus intérêt, et vous aurez jusqu'à dix ans pour le rembourser.

Où obtenir de plus amples détails? Adressez-vous à votre banque. Faites-le maintenant. Ensuite, faites faire immédiatement ces réparations ou renouvellements nécessaires.

FAITES-LE MAINTENANT

Autorisé par L'HON. ALLAN J. MacEACHEN, MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

INGÉNIEURS MONTRÉAL

L'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent demande pour son bureau principal de génie, des spécialistes aux niveaux junior, intermédiaire et supérieur, pour les études et la mise en plan de structures d'acier, de béton ou de terre ainsi que les travaux connexes mécaniques ou électriques, se rapportant au jumelage du canal Welland. Des ouvertures existent dans les domaines suivants:

ETUDE EN BETON
ETUDE EN CHARPENTE
ETUDE EN ELECTRICITE
ETUDE EN MECANIQUE

GEOTECHNIQUE
INSPECTION
PLANS ET DEVIS
HYDRAULIQUE

Les demandes doivent être faites par écrit à l'Agent du personnel, Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, C. P. 98, Cornwall, Ontario.

Une bonne idée!

"Vous, en bas", crie le père du haut de l'escalier. "Il est deux heures et demi, allez-vous reposer toute la nuit!"

"Merci beaucoup!" dit l'amoureux. "Mais je vais d'abord téléphoner à mes parents!"

Et vous, êtes-vous satisfait de votre sort?

Pourquoi ne pas décider de l'améliorer?

Pourquoi ne pas acquérir un outil de plus pour vous bâtir une vie de bonheur et de succès?

Pourquoi ne pas commencer dès aujourd'hui à cultiver la vraie confiance en soi?

Le meilleur moyen que nous connaissions à date pour en arriver rapidement à croire en soi, c'est de participer sérieusement au cours pratique de l'Institut de Personnalité, au Palais du Commerce.

Vous aussi, vous en profitez, quels que soient votre occupation, votre âge et votre degré d'instruction.

Venez juger vous-même les techniques modernes et condensées qui ont aidé depuis 1954 plus de 5000 diplômés parmi lesquels nous comptons des membres de la Chambre de Commerce du district de Montréal et de la Chambre d'Immobilier de Montréal, des employés de la Commission de Transport de Montréal, de la Compagnie de Téléphone Bell, des Immeubles Faust, de la Brasserie Dow, de Montcalm Automobile, de Domtar Pulp & Paper et d'une cinquantaine d'autres compagnies.

Mesdames, messieurs, vous êtes invités à notre cours-démonstration, gratuitement, sans aucune obligation. Vous verrez que c'est un vrai bon cours, un cours garanti. Pensez 1967! Préparez-vous aujourd'hui.

Rendez-vous à l'Institut de Personnalité, au Palais du Commerce, suite 222 (entrez par 1800, rue Berri, et prenez l'ascenseur), jeudi le 9 janvier ou vendredi le 10 janvier, à 8 h. p.m. Pour obtenir le prospectus gratuit, téléphonez à 845-8198.

Laissez donc le printemps aux oiseaux... faites-le maintenant!

Pourquoi attendre au printemps? Vous pouvez faire exécuter ces travaux dès maintenant avec un prêt pour l'amélioration des maisons accordé par l'entremise de votre banque en vertu de la LNH. Vous aurez un service plus rapide, et vous pourrez très souvent épargner de l'argent. Voyez aux travaux que vous devez entreprendre autour de votre maison. Préparez votre liste et allez-y... faites-le maintenant!

- Pièces additionnelles
- Peinture et pose de papier-tenture
- Garage ou abri pour votre voiture
- Vérandas ou balcons
- Tuyauterie
- Chauffage
- Décoration du grenier
- Salle de jeux ou sous-sol
- Boudoir
- Cidures
- Escaliers
- Forage et amélioration de puits
- Maçonnerie
- Planchers
- Toiture
- Isolation calorifique
- Placards
- Modernisation de salle de bain ou de cuisine
- Chemins
- Contre-jambes et contre-portes
- Poêle et réfrigérateur encastres
- Moustiquaires et auvents
- Système d'éclairage à l'électrique
- Murs de fondations

FAITES-LE MAINTENANT

Autorisé par L'HON. ALLAN J. MacEACHEN, MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

théâtre • musique • cinéma • variétés

la Musique par Gilles POTVIN

7e concert d'abonnement de l'OSM

Un concert remarquable

En dirigeant la "Symphonie No 4" de Brahms comme dernière œuvre au septième concert d'abonnement de l'Orchestre symphonique de Montréal...

A vrai dire, il a fallu un moment avant que les musiciens se laissent librement emporter par le rythme frémissant du chef.

loniste que l'on doit placer parmi les plus grands de notre époque. Il fut non moins admirable dans le "Poème" de Chausson...

Le magnifique chant de l'andante permit aux cordes d'atteindre une richesse sonore et une chaleur inaccoutumées.

Les deux derniers mouvements de la symphonie ont été caractérisés par une vie intense et un rythme intérieur qui n'a pas cédé un instant.

L'éminent violoniste américain Isaac Stern a joué le "Concerto No 3" en sol majeur, de Mozart et l'admirable "Poème" d'Ernest Chausson.

Tout au plus pourrait-on lui reprocher l'emphase avec laquelle il traite certains motifs modérateurs qui sont d'une touchante simplicité.

Ce concert remarquable avait débuté de curieuse façon avec l'exécution de trois ouvertures rarement jouées de Carl Maria von Weber...

Quelle idée a eu Zubin Mehta de mettre à jour un répertoire aussi désuet et qui appartient beaucoup plus au kiosque à musique qu'à la salle de concert?

Le célèbre violoniste soviétique, David Oistrakh, accompagné par Alexandre Zakine, donnera un concert à la Place des Arts le mercredi 15.

Remplacement

Fernando Chiochio remplacera Clarice Carson dans le rôle de la Mère pour les trois dernières représentations de l'opéra de Menotti, Amahl et les Visiteurs du soir à la Boutique d'Opéra...



Les Saltimbanques se sont donné pour tâche de faire connaître de nouveaux auteurs au public montréalais. Après Romain Weingarten et Armand Gatti c'est maintenant Karl Wittlinger...

LA SEMAINE PROCHAINE

Récital D. Oistrakh Place des Arts

Horaire des spectacles

THÉÂTRE
THEATRE ANJOU — "Chérie noire"
THEATRE LA BOULANGERIE — "Complainte et Frenésie"
THEATRE LES SALTIMBANQUES — "Le Satyre de la Villette"
CINÉMA
AHUNTSIC — "Amours impossibles"
ALOUETTE — "Clopacabra"
CANADIEN ET PLAZA — "La Voix de la conscience"

Dans le monde du spectacle...

Cinéma
ROME — Le metteur en scène John Huston qui vient d'obtenir la nationalisation irlandaise est arrivé à Rome...

Littérature
BARCELONE — Le livre "El Dia Senalado" ("Le jour fixé") de l'écrivain colombien Manuel Mejía Vallejo...

Musique
PARIS — Le ténor canadien John Vickers est actuellement souffrant et ne pourra tenir le rôle de Samson qu'il devait jouer dans "Samson et Dalila" de Saint-Saëns...

Cinéma
RIO DE JANEIRO — Brigitte Bardot, accompagnée de son fiancé Bob Zagari, est arrivée à Rio de Janeiro.

Les extraordinaires MARIONNETTES OBRATSOV THÉÂTRE ST-DENIS CE SOIR à 8H.45 ET DEMAIN SOIR "Un Étrange Concert"

Téléselection

- Dès 10h30 du matin, l'Emission scolaire télévisée qui sera consacrée au système solaire.
• Long métrage, à 11 heures, La Cité disparue, avec Sophia Loren, John Payne et Rossano Brazzi.
• Long métrage, à 1 heure, Au delà du Missouri, avec Clark Gable, John Hodiak et Adolphe Menjou.

THÉÂTRE LA BOULANGERIE 3140 DE LANAUDIÈRE COMPLAINTE ET FRENESIE (Spectacle de jazz et de poésie) CE SOIR 8H.30 LA. 3-2454

UNE ENQUÊTE SUR L'AMOUR LES FEMMES ACCUSENT LES HOMMES! L'ENFANT ET LA BRUTE

Empire Ahuntsic Après "LA STRADA", FELLINI présente un véritable chef-d'œuvre de l'astuce humaine IL BIDONE (Le malfaiteur) GIULIETTA MASINA

le SOUPIRANT «SI VOUS avez envie de rire, vous courrez voir Pierre Etiez...» ELYSEE

ALLELUIA (ALLELUJAH THE HILLS) d'Adolfas Mekas THE INFORMER UN GRAND CLASSIQUE DU CINÉMA

JEAN-PAUL BELMONDO LE DOULOS JEAN-PIERRE MELVILLE SERGE REGGIANI Grand Prix Interprétation Masculine française 1963 CINÉMA FESTIVAL

LE THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE présente dès le 14 janvier, après "Piège pour un homme seul" A L'ORPHEUM 8 femmes comédie policière de Robert Thomas

PLACE DES ARTS MONTRÉAL (QUÉBEC) TEL 842-2117 bach aria group dimanche, 26 janvier à 8 h. 30

LES GUEUX AU PARADIS Dès le 15 JANVIER UN AMOUR QUI NE FINIT PAS

LA MEILLEURE CUISINE LES MEILLEURS VINS Venez savourer vos mets favoris et siffler vos vins préférés tout en écoutant les plus beaux airs d'opéra et d'opérette

2e SEMAINE La transformation de deux êtres par leurs AMOURS Climats MARINA VLADY - EMMANUELE RIVA

QUATRIÈME SEMAINE Une femme caustique de voir ce champ de bataille MARINA VLADY The Conjugal Bed

L'univers féminin



Deux dans un : ce modèle de Jane Derby de New York comprend une robe de ligne A pouvant se transformer en un élégant tailleur par sa veste boutonnée et son petit col rond à noeud. Cet ensemble est en jersey de laine gris acier.

La mode à New - York

Blanc, rose, abricot, beige ou gris le CHIFFON est roi pour la robe du soir

NEW-YORK — Des flots de vapoureux chiffon imprimés ou uni, et mousseline de soie ayant l'apparence de la fine toile, étaient utilisés pour la confection de robes du soir, plaine longueur, que présentaient le comte Sarmi et Mollie Parnis, dans le groupe des couturiers américains, à New-York.

Sarmi veut créer des effets de théâtre, et il était grand usage de mousseline à dessins rappelant les ailes de papillon. Certains modèles comportent le corsage et jupe droits en soie imprimée, avec une double jupe en chiffon répétant les mêmes motifs, et réalisée avec des flots de tissu.

Le couturier Sarmi a fait voir aussi de grandes capes en organza de satin, une robe dont la jupe de chiffon blanc se reliait au corsage noir, par contraste, et formé d'un gigantesque noeud. Sa collection comprenait notamment un modèle en dentelle Chantilly, à décolleté plongeant, et un manteau du soir de ton blanc-ivoire, avec col et parements de fourrure, recouvrant

une robe-fourreau rose pâle. Mollie Parnis, qui commentait sa propre collection, a mentionné que ses créations vestimentaires sont conçues pour aider une femme à prendre au piége sentimental l'homme de ses rêves, ou en l'occurrence, de garder l'attention de son mari.

LES MODELES

Ses modèles étaient plutôt ajustés, avec des découpes et coupures marquant le corsage, pour accentuer les charmes du sexe faible. Dans la section des robes du soir, Mlle Parnis emploie la mousseline de soie de teintes uniformes, d'ordinaire en blanc pour le corsage, et en noir, pour la longue et mince jupe, agrémentée à la taille par une ceinture de couleur vive. La modeliste a également présenté une série de costumes, en particulier des ensembles trois-pièces, avec surblouse assortie ou de nuance contrastante, fixée ou attachée par une ceinture à la taille.

Dans une présentation assez longue mais intéressante, Ben

Zuckerman a donné sa conception du costume de printemps, réalisé en lainage, et le plus souvent, dans les tons de blanc, ivoire, beige, gris, ou abricot.

Zuckerman préconise une silhouette selon laquelle une veste de costume retombe sur la jupe à deux ou trois pouces plus bas que la ligne de taille. La carrure d'épaules est marquée, certains modèles de jaquettes sont rembourrés aux épaules, et les manches sont courtes ou longueur trois-quarts. La blouse de soie, souvent de même couleur que le costume, descend sous la jupe, et comporte une encolure ronde et un petit noeud.

Zuckerman a présenté la silhouette "colonne", soit la ligne droite de style princesse, mais plus ajustée encore cette année. Son manteau donne une définition adéquate de la bonne tenue, avec leur silhouette droite et élégante depuis l'épaule jusqu'à la jupe, et comporte une encolure rigide, les poches en "façonné", et deux rangées de boutons, qui descendent avec une précision militaire, sur le devant des manteaux.



Jupe à plis plats et veste courte à quadrille gris et bleu galonné de marine. Le même ensemble comprend également une robe droite, ajustée à la taille, dans une teinte unie s'harmonisant avec la veste.

Dans votre panier à provisions

Après tous ces excès de table des dernières semaines, janvier devrait être un mois d'économie et de frugalité. Non seulement le porte-monnaie aurait-il la chance de rattrapper son équilibre, mais également les estomacs et la taille. Décidément, nous avons tous trop mangé et des aliments trop riches.

C'est aussi un art, madame, que de préparer des repas simples, mais variés, tout en étant économiques. Dans le courrier, j'ai reçu récemment la collection des recettes Campbell qui correspond tout à fait à ce type de cuisine. Vous y trouverez des idées nouvelles ingénieuses.

On vous indique, par exemple, comment donner une touche personnelle à vos soupes garnies: la soupe au poulet et riz avec des lamelles de piment vert, la crème au poulet avec des amandes grillées, le bouillon de boeuf avec une tranche de citron, etc.

On vous apprend à préparer des soupes-maison avec des légumes en boîtes que vous combinez et agrémentez d'une garniture. Une boîte de soupe au poulet et aux nouilles plus une boîte de soupe au poulet et au riz plus une boîte de crème de céleri; une boîte de soupe au bœuf et aux légumes plus une boîte de consommé, etc.

On vous rappelle l'art d'accompagner les restes en vous servant de soupes en boîtes ou comment apprêter la viande provenant de soupes économiques. On vous suggère même des desserts à base de... soupes! De nombreuses recettes illustrent le tout. Vous pourriez vous procurer la collection des recettes Campbell une brochure de 125 pages, reliée spéciale avec couverture de vinyle lavable, en envoyant trois étiquettes de soupes Campbell plus \$1.00 à l'adresse suivante: Livre de recettes C.P. 530, Succursale Rosemont, Montréal 38, Qué.

Les spéciaux de la semaine: A l'étal du boucher, vous trouverez en spécial du boeuf et du porc. Le prix de ce dernier sera à la baisse ce mois-ci et les arrivages sont excellents. Deux des principaux magasins d'alimentation à succursales mettent en vedette le boeuf de marque rouge... tout de palette (délicieux pour le pot-au-feu, le bifteck de côte, coupe courte émincée et le bifeck de bœuf de ronde, de soie, tranche émincée et le bifeck de croupe. Également offerts à des prix d'économie le boeuf, la saucisse et les petites côtes de porc que vous aimez préparer à la "chinoise".

Au comptoir des légumes, vous trouverez à bon compte tout ce qu'il vous faut pour un "bouilli": carottes, navets, oignons, betteraves et choux verts. Les tomates importées constituent également un autre achat intéressant et varié, elles apporteront sur votre table un élément de nouveauté. Nous avons noté, cette semaine, une baisse générale sur le marché des oeufs, baisse régulière à cette époque de l'année, nous dit-on. Les oeufs, grosseur A moyen, se vendent environ 50 la douzaine. Pour celles qui ont un congélateur, elles auront avantage cette semaine à renouveler leurs approvisionnements de maïs coupé, pois verts, maïs-doune, pois et carottes mélangés ainsi que crème glacée au demi-gallon, parfums variés. Au comptoir de la pâtisserie, la tarte aux pommes est à l'honneur. Profitez-en, madame, pour vous accorder un congé loin du four après ces semaines de grande cuisine!

Un mécène écossais offre d'aider Gaston Naessens à développer son sérum anti-leucémique

AJACCIO, Corse — Le biologiste français Gaston Naessens se vend aujourd'hui, de sa résidence de Cervione, à Ajaccio pour s'entretenir, avec le consul britannique à Ajaccio.

Echec matrimonial pour Françoise DIOR

LONDRES PA — Le mariage de Colin Jordan, leader du parti nazi britannique, et Françoise Dior, nièce de feu Christian Dior, se serait soldé par un échec total. "Je croyais épouser un héros et un leader" aurait déclaré la jeune épouse. "Au contraire, j'ai réalisé que j'avais épousé un bon à rien de la classe moyenne", aurait commenté Jacqueline Dior.

Les mots croisés du "DEVOIR"

A crossword puzzle grid with numbers 1 through 12 indicating the starting positions for horizontal and vertical words.

- Horizontalement: 1-On y reprend des forces... 2-U oublie les autres... 3-Se vendent facilement... 4-Traverse le poison... 5-Sur une gamme... 6-Réduire insensiblement... 7-Possessiif... 8-Fit peur... 9-Amène le sang aux oreilles... 10-Patriarcale inversé... 11-Appris - Bourse végétale... 12-Grecque - Prénom.
- Verticalement: 1-Remises en état... 2-Eloignement de la vérité... 3-D'origine animale... 4-Faire un bruit de cloche... 5-Accord... 6-Note Grecque... 7-Dans les nuages... 8-Dans les nuages... 9-Beau-coup plus faible que Go-liath.

Quel comportement devons-nous adopter vis-à-vis un enfant surdoué?

OTTAWA — "L'enfant qui manifeste des aptitudes exceptionnelles, peut également souffrir de complexes émotifs", déclare un psychologue au ministère fédéral de la Santé. Le Dr

Hôtellerie de luxe et bonne table font bon ménage au TROMBLON D'ARGENT

Fins gourmets, dégustateurs, personnalités du monde de l'hôtellerie, de la presse, de la radio et de la télévision avaient rendez-vous, mardi soir, au "TROMBLON D'ARGENT", salle à manger de l'hôtel Royal Roussillon, premier hôtel de luxe dans l'est de la métropole.

Ben Bella se mariera si...

ALGER — Dans une interview publiée aujourd'hui à Alger, le président Ben Bella déclare qu'il envisage de se marier au cours de l'année... si l'intéressée y consent. Cette interview a été publiée le 1er janvier dans les "Zvestia", organe du gouvernement soviétique et est reprise aujourd'hui en partie par "Alger Républicain".

A large advertisement for Steinberg Tic-Tac-Toe. It features a large illustration of a Tic-Tac-Toe board and the Steinberg logo. Text includes: "Jouez au Tic-Tac-Toe!", "Un sympathique nouveau jeu vient d'être lancé par votre supermarché d'alimentation STEINBERG!", "Tout ce que vous avez à faire, c'est de compléter en trois cartes, lesquelles vous sont offertes GRATUITEMENT à la caisse de votre marché Steinberg, un TIC TAC TOE horizontal, vertical ou diagonal.", "C'est aussi facile de gagner que de jouer! Rendez-vous à la caisse de votre marché STEINBERG et demandez vos cartes... plus vous en aurez, plus vos possibilités de compléter un jeu seront grandes. Bonne Chance!"

BEN BELLA se mariera si...

ALGER — Dans une interview publiée aujourd'hui à Alger, le président Ben Bella déclare qu'il envisage de se marier au cours de l'année... si l'intéressée y consent.

L'isolement

L'isolement intellectuel est encore plus pénible pour l'enfant ou l'adolescent, parce qu'il provient d'un groupe de jeunes de son âge, ceux-là mêmes qu'il souhaiterait impressionner. En plus de cet isolement, ces enfants doués subissent l'influence de leurs amis, leurs parents, et leurs professeurs, d'expliquer le psychologue d'Ottawa.

PROGRAMMES SPECIAUX

Le Dr Mooney, en accord avec plusieurs autres psychologues, estime que le Canada aurait grandement besoin de programmes d'éducation spécialement destinés aux enfants d'intelligence exceptionnelle. Il suggère un plus grand nombre de tests pour déterminer le quotient intellectuel, un personnel d'instituteurs plus nombreux pour enseigner à ce groupe d'enfants, un programme scolaire amplifié, des méthodes particulières pour les professeurs, et des renseignements adéquats à l'adresse du public, sur les relations entre l'enseignement ordinaire et les cours spécialisés pour les écoliers et écolières plus doués.

A television schedule for January 9th. It lists various programs on different channels (CBFT, CBMT, CFTM-TV) with their respective start times. Programs include "Musique", "LONG METRAGE", "Le Club de la Cuisine", "Le Club de la Santé", "Le Club de la Beauté", "Le Club de la Mode", "Le Club de la Cuisine", "Le Club de la Santé", "Le Club de la Beauté", "Le Club de la Mode", "Le Club de la Cuisine", "Le Club de la Santé", "Le Club de la Beauté", "Le Club de la Mode".

La Bourse de N-Y enregistre des sommets depuis 6 séances consécutives

potins financiers

En attendant que soient connus les résultats de la conférence entre les Commissaires Britanniques, la Bourse de Londres marqua le temps hier. La Bourse de Paris affichait de bonnes dispositions. Quant à Wall Street, il continuait d'être à la hausse assez fortement et les Bourses de Montréal et de Toronto paraissent bien soutenues, bien qu'il y ait encore de nombreuses prises de profits.

L'indice des industriels de Dow Jones clôture 273 points plus haut hier, à 774,46, après avoir touché un sommet de 777,25. C'est la sixième séance consécutive au cours de laquelle un nouveau haut est atteint. Une certaine pause s'avèrerait donc logique d'autant plus que l'indice des chemins de fer a baissé hier de 4 points. Comme il s'agit là d'un groupe leader, mieux vaut transiger prudemment, même s'il est vrai que la liste mobilière américaine a encore accusé hier une plus-value de \$1,400,000,000.

La demande fut telle hier sur le marché minier de Toronto qu'il y eut des transactions en paquet de 3,000 actions d'un seul coup, de McIntyre à \$56.50 et de 5,000 actions de Geco, à \$31.00. Ce sont évidemment des gros opérateurs qui transigent, mais, ce qu'il y a de plus malheureux c'est que les petits transigent de plus en plus sur maints prospectifs miniers, car plusieurs y perdront leur chemise...

La C.S. de Victoriaville, celle de Beloeil et celle du Rapide-des-Chênes empruntent sous peu.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

L'Hydro-Québec projette d'emprunter de \$40 à \$50,000,000 au Canada

Selon une déclaration de M. E.A. Lemieux, gérant général du département des finances la Commission Hydro-Électrique de Québec, cet organisme emprunterait entre \$40,000,000 et \$50,000,000 sur le marché canadien, d'ici quelque temps, probablement dans un mois ou deux. Il s'agirait d'une émission d'obligations à longs termes et elle serait lancée au Canada, vu que deux émissions, lancées sur le marché américain l'an dernier, devaient être réalisées en mai 1964. L'Hydro-Québec entendrait emprunter entre \$150,000,000 et \$175,000,000 sous formes d'obligations à longs termes, qui seraient offertes en souscription au public d'ici la fin de l'année, et cela sans tenir compte des finances à courts termes que cet organisme doit effectuer de temps à autre. Nul doute que les Québécois sauront faire leur devoir et qu'ils souscriront une bonne partie de l'émission mentionnée au début et que cette dernière sera aussi souscrite non seulement par les institutions de l'Ontario, mais, encore par celles de l'ouest canadien, marché qui aurait été quelque peu négligé, dit-on, en certains milieux financiers.

Morgan & Co. traite de l'industrie du coton et de la Dominion Textile Co.

Morgan & Co., membres des Bourses de Montréal et Canadienne, vient de publier une étude d'une quarantaine de pages sur l'industrie du coton au pays ainsi que sur la Dominion Textile Co., une entreprise qui s'avèrerait intéressante aux environs de 23, y mentionne-t-on. On y lit encore que Dominion Textile Company Limited est le plus important fabricant de tissus de coton au Canada. La compagnie manufacture une grande variété de filés de coton et de tissus traités. Le blanchissage, l'impression et la teinture de filés et de produits manufacturés constituent aussi une part importante des activités de la compagnie. Dominion Textile fabrique également des cordes pour pneus, des tissus pour usage industriel, des filets de pêche, des ficelles et des cordages. Vers la fin de 1962, la Canada, à l'instar de plus de 24 autres pays, signait pour une durée de cinq ans l'«International Cotton Textile Agreement», qui reconnaissait le Canada comme étant le plus grand importateur de tissus de coton par capita. Pour les cinq prochaines années, selon les termes de l'entente, le Canada n'aura pas à augmenter ses importations en provenance des pays sous-développés, au-dessus du niveau de 1962. Pendant la période 1949-1962, les importations de textiles de coton ont empiété considérablement sur les ventes des manufacturiers canadiens. C'est pourquoi le pourcentage des importations par rapport à notre marché total a passé de 32,0% à 51,0% durant cette période. Cependant, l'«International Cotton Textile Agreement» et la dévaluation du dollar canadien devraient provoquer une croissance plus rapide des ventes de tissus de coton au Canada durant les cinq années à venir comparativement à la dernière décennie. Nous croyons que Dominion Textile est une des compagnies qui bénéficiera le plus de cette tendance.

L'émission de \$1,500,000 d'obligations de Vachon Inc. a été un franc succès

Le lancement d'une émission de \$1,500,000 d'obligations, première hypothèque, à fonds d'amortissement, série B, 6 1/2% de Vachon Inc. par la maison de valeurs de placement bien connue J.L. Lévesque & L.G. Beaubien Ltée a été un franc succès, apprend-on. Rien d'étonnant, vu que ces valeurs étaient considérées comme un placement autorisé pour les fonds des compagnies d'assurance enregistrées au pays et, aussi, vu les activités progressives de Vachon Inc. dont les profits ont passé de \$88,705 durant l'exercice financier clos le 31 mars 1963, à \$563,128, durant celui terminé le 31 mars 1964. Incidemment, il ressort du prospectus émis à l'occasion de cette finance que cette entreprise affiche un actif de \$5,159,823, selon le bilan pro-forma y inséré. Cette entreprise a débuté en 1927 et aujourd'hui elle occupe une place importante dans l'industrie des denrées alimentaires dans notre province. Ses produits sont même recherchés en Ontario, au Nouveau-Brunswick et ailleurs. En dépit de l'augmentation sans cesse croissante des prix du sucre, la courbe de ses profits s'est bien maintenue; ce qui dénote une administration habile. C'est le Trust Général du Canada qui a agi comme fiduciaire dans cette finance.

Washington réduirait les taxes de \$11,000,000,000 le 1er février; ce qui est bien vu de la bourse

L'administration Johnson aurait décidé de pousser la réduction proposée par Kennedy du côté des taxes et elle hériterait cette mesure signifiant une baisse de \$11,000,000,000 dans les impôts que les Américains auront à payer. Cette perspective, devenue une probabilité sous peu selon Wall Street soit le 1er février expliquerait la vogue persistante des actions mobilières sur la Bourse de New-York, au point que l'indice des industriels compilé par Dow Jones ne cesse d'atteindre des sommets à chaque séance, depuis six semaines consécutives. Ce fut le message dit «Union», transmis hier par le président Johnson aux membres du Congrès des États-Unis, réunis à Washington, qui stimula grandement le sentiment spéculatif sur le marché américain. Il va sans dire que nos bourses reflètent quelque peu l'amélioration des cours de bourse aux E.-U., mais on ne saurait espérer un redressement aussi marqué vu qu'Ottawa semble peu enclin à baisser les taxes, à la suite du déficit prévu de plus de \$500,000,000,000 dans le prochain budget fédéral et, aussi, vu les perspectives de déficits budgétaires pour Québec et maintes autres provinces canadiennes. Il est à espérer que nos hommes politiques étudieront la situation de Washington afin, si possible, de soulager quelque peu les contribuables canadiens surtaxés.

Marcel CLEMENT

ALLIANCE CREDIT CORPORATION



M. Jean Thérien, président de Alliance Credit Corporation annonce les nominations suivantes: M. Ulrich Quimet est nommé surintendant général des opérations. Avant d'être promu à son nouveau poste, M. Quimet était gérant de la succursale Drummondville. M. Quimet qui est diplômé de l'université Laval de Québec, possède une vaste expérience du commerce de finance ayant été associé plusieurs années à Industrial Acceptance Corp. et Laurentide Acceptance Corp. M. Guy Génier est nommé chef-vérificateur. Diplômé de l'université de Montréal (Ecole des hautes études commerciales), M. Génier a acquis une expérience de quelque quinze années en matière de finance et de vérification comptable alors qu'il était au service de la Banque Canadienne Nationale et de Laurentide Acceptance Corp.

Une nouvelle ère pour C. P. Airlines

Un profit en 1963, au regard d'un déficit en 1962

VANCOUVER — Alors qu'elles subissaient une perte de \$7.6 millions il y a deux ans, les lignes aériennes du Canadien Pacifique ont enregistré un profit d'exploitation de plus d'un demi-million de dollars en 1963 et les prévisions pour la présente année sont excellentes. Tels sont les faits saillants de la revue de fin d'année que vient de faire le

Dominion Steel and Coal Co.

entrevoit 1964 d'un bon oeil

Ayant connu une très bonne année au cours de 1963, Dominion Steel and Coal Co. entrevoit d'expérimenter une autre année très satisfaisante au cours de 1964, si l'on en croit un communiqué émis par la direction de la compagnie. Les six puits de charbon de Dosco ont fourni un total de 4,182,945 tonnes de charbon en 1963, ce qui représente une augmentation de 359,262 tonnes sur les 3,823,683 tonnes produites en 1962. Dosco a donc fonctionné en ce domaine à 98.5 pour cent de sa capacité. On prévoit d'ores et déjà produire 4,250,000 tonnes de charbon au cours de l'année qui vient de commencer. La sidérurgie que Dosco opère à Sydney, en Nouvelle-Ecosse a produit 794,572 tonnes de lingots d'acier l'année dernière, et a fonctionné à 82.8 pour cent de sa capacité. C'est le deuxième meilleur chiffre de production enregistré par la compagnie dans toute son histoire.

À noter...

La Banque Royale du Canada tiendra son assemblée annuelle aujourd'hui à son siège social à la Place Ville-Marie.

M. Jacques Forget, de la firme d'agents de change Craig Forget & Cie Ltée et ancien président de la Bourse de Montréal, vient de perdre son épouse distinguée. Les funérailles auront lieu demain matin en la cathédrale de Montréal. A la famille et particulièrement à M. Jacques Forget, Le Devoir présente ses sincères condoléances.

Le village de St-Dominique, comté de Bagot, a adjugé ces jours derniers, à Desjardins, Couture, Inc., au prix de 98.51, une émission de \$50,000, d'obligations à 5 1/2% remboursables en séries en quinze ans. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 5.7223%. Cette corporation vient sur le marché des obligations pour la première fois.

La Bourse de Montréal vient d'être avisée par la Canada Steamship Lines Limited que les administrateurs de la compagnie ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires de la compagnie ainsi que des actions privilégiées 5%, sur la base de 2 pour 1, sous réserve de l'approbation de la subdivision par les actionnaires et de l'émission de lettres patentes supplémentaires.

La Bourse Canadienne a été notifiée par Québec Industrial Minerals Corporation que l'accord de souscription et d'option, en date du 28 août 1963, conclu entre la compagnie et Bouchard & Compagnie Ltée, a été modifié, augmentant l'engagement ferme au point d'y inclure les options se rapportant à 200,000 actions à 35 cts chacune et 200,000 actions, à 50 cts chacune.

La Bourse Canadienne a été avisée que, conformément à l'amendement à la taxe d'égalisation de l'intérêt, The International Nickel Company of Canada Ltd et Brazilian Traction Light & Power Company Ltd., ne sont plus sujettes à la taxe proposée d'égalisation de l'intérêt aux E.-U.

Steinberg's Ltd., priv. \$1.31, le 14 février aux actionnaires inscrits le 24 janvier.

Nos marchés, aussi vigoureux

La baisse des taxes aux E.-U. bien vue de Wall Street

NEW-YORK. — La bourse a emboîté le pas aux magnats du monde des affaires qui avaient applaudi au message prononcé par le président Johnson mercredi. Elle a établi des avances pour la sixième journée de suite et atteint un nouveau record.

Le projet de réduction de \$11,000,000,000 des impôts, proposé par M. Johnson à partir du 1er février et la réduction, venue par surprise, du budget à \$97,000,000,000 semblent rendre la perspective d'une réduction des impôts plus rapprochée, selon les courtiers de Wall Street.

Les titres montaient irrégulièrement avant la publication du discours de M. Johnson. Les acheteurs ont continué à prendre dès le début l'avance et la marge des gains, peu considérable pour l'ensemble, doit cette plus-value à quelques valeurs de tout repos.

La note dominante du redressement enregistré en dernière heure fut la rente en grâce de pulvérisateurs anciens vedettes qui réalisèrent de gros gains en 1963. Les courtiers soutiennent que la vente prolongée de ces valeurs de premier ordre, lue aux impôts, semble maintenant finie. La nouvelle provenant de Washington constitue une autre raison d'acheter.

La moyenne de l'indice industriel de Dow Jones et celle de la Presse Associée pour 60 titres établissent leur quatrième record en autant de séances. L'indice de Standard et Poor's pour 500 titres marque un sixième record consécutif.

La place locale continue de gagner du terrain

Les prix étaient légèrement en hausse hier aux bourses Canadienne et de Montréal.

Imperial Tobacco et Moore Corp. ont monté de 1/4, et Asbestos et Dominion Textile, de 1/8. Du Pont a perdu 1/4. Calgary Power a monté de 1/4, CPR et Quebec Natural Gas de 1/8, tandis que Trans-Mountain Pipe Lines a perdu 1/8. Nova Scotia Light and Power a perdu 1/2.

La Banque de Montréal a perdu 1/2, la Banque Provinciale 1/4, la Banque de Nouvelle-Ecosse, tout comme la Banque Royale, 1/8. La Banque Canadienne Nationale a fait exception et a monté de 1/8.

Shell a monté de 1/8, Imperial de 1/2, et Pacific Petroleum de 1/8, Husky a perdu 1/8. Dans le compartiment des valeurs minières spéculatives, Stairs a perdu 10 cents et Transier deux cents, Forcupine a monté de trois cents et Sullivan de deux cents.

Le volume des échanges a été important: 170,200 pour les valeurs industrielles et 1,581,100 pour les valeurs pétrolières et minières. Les progrès ont dépassé les hausses dans une proportion de 57 contre 37.

Le marché minier est irrégulièrement à la hausse

TORONTO. — Les valeurs se sont maintenues à un niveau élevé, hier, l'intérêt des acheteurs se portant surtout sur les valeurs spéculatives.

Norgold a pris la vedette, montant de 1 1/2 à 11, dans un échange de 351,000 actions. Un gain de 32 cts a porté Iso à \$2.90 et Croinor a passé de 3 1/2 à 45 1/2.

Consolidated Mogul a connu un gain de 20 cts pour atteindre \$5.20. Les compagnies de pétrole ont été surtout à la hausse dans les valeurs industrielles, Imperial Oil gagnant 1 1/2, Shell Canada 3-8, et Texaco 1-4.

Les banques ont connu une journée variable. Les valeurs papeteries étaient mixtes ou en hausse et les services publics ont en général fermé en progrès.

Dans le domaine des valeurs minières, Falconbridge a sauté de 1 1/2 à 61 3/4, mais Labrador Mining a glissé de 3-4 de point et International Nickel de 5-8 de point.

Au cours de deux transactions d'un volume spécial, Geco Mines a vendu un bloc de 5,000 actions à \$31.00 chacune et McIntyre 3,000 actions à \$56.50 chacune. McIntyre a terminé la journée avec un gain de 1-2 pour atteindre 56 3/4, dans un échange total de 6,240 actions.

Les pétroles de l'ouest ont connu la plus forte fluctuation du marché, Calgary et Edmonton se hissant en particulier de 7-8 de point et Dome Petroleum de 1-2 point.

Rapports financiers

PERMO GAS AND OIL LTD., exercice se terminant le 31 août: 1963, perte nette \$227,522; 1962, perte nette \$303,200.

ALBERTA DISTILLERS Ltd., semestre se terminant le 30 novembre: 1963, \$364,028, 10 cents par action; 1962, \$410,564, 11 cents.

Recettes du C.P.R.

Les recettes nettes du Canadien Pacifique pour le mois de novembre 1963 s'élevaient à \$2,770,088, ce qui représente une diminution de \$512,389 comparativement au même mois de l'an dernier. Le bilan du mois s'établit comme suit:

Revenus du rail	\$41,162,889	\$37,720,057
Depenses du rail	38,392,781	34,437,600
Recettes nettes	\$ 2,770,088	\$ 3,282,457
Depuis le 1er janvier		
Revenus du rail	\$433,098,061	\$419,208,522
Depenses du rail	402,255,836	391,513,879
Recettes nettes	\$ 30,842,225	\$ 27,694,643

a) Les chiffres du mois de novembre incluent le paiement aux termes de la Loi de réduction des tarifs-marchandises seulement. Les chiffres cumulatifs comprennent les paiements aux termes de la Loi de réduction des tarifs-marchandises, de mai 1962 à novembre 1963 inclusivement, de même que les montants prévus par les recommandations de la Commission d'enquête MacPherson sur les transports pour les mois de décembre 1962 à août 1963 inclusivement.

b) Les chiffres de novembre incluent le paiement prévu par les recommandations de la Commission royale MacPherson seulement. Les chiffres cumulatifs comprennent les paiements aux termes de la Loi de réduction des tarifs-marchandises, de janvier à avril 1962 inclusivement, de même que le montant prévu par les recommandations de la Commission royale d'enquête MacPherson pour les mois de janvier à novembre 1962 inclusivement.

Actions et obligations

Bouchard & Cie Ltée

Membres des } Bourse de Montréal
Bourse Canadienne

Membres de l'Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

1015 BEAVER HALL — SUITE 203
MONTREAL 1, Qué. TEL.: 875-5050

BOUFFARD, TURGEON, LAROCHELLE AMYOT, DERY, CHOQUETTE & LESAGE

AVOCATS & PROCUREURS - 399 ST-JOSEPH E. SUITE 605, QUÉBEC 2-E. TEL. 529-0711

SENATEUR P.H. BOUFFARD, C.R.
JEAN TURGEON, C.R.
GERARD LA ROCHELLE, C.R.
RENE AMYOT,
STANISLAS DERY, C.R.
PIERRE CHOQUETTE
ROBERT LESAGE
PIERRE LESAGE

CRÉDIT DU NORD INC.

844-9371 COURTIER en VALEURS
57 ouest, rue ST-JACQUES, MONTREAL

Toutes ces obligations ayant été vendues récemment, cette annonce n'est publiée que pour fins de certification.

NOUVELLE ÉMISSION \$10,000,000

Bathurst Power & Paper Company Limited

(Constituée en vertu des lois du Canada)

Obligations non garanties Série A à 6%, à fonds d'amortissement accompagnées de certificats de droit de souscription

En date du 2 janvier 1964 Echéance: le 2 janvier 1984

Certificats de droit de souscription

Les obligations non garanties Série A seront accompagnées de certificats de droit de souscription faits au porteur, donnant droit à leurs détenteurs d'acheter, en tout temps jusqu'à la clôture des affaires le 2 janvier 1974, 10 actions ordinaires de la Compagnie sans valeur au pair pour chaque tranche de \$1,000 de principal d'obligations non garanties Série A au prix de \$20 l'action.

On prévoit que les obligations non garanties Série A, accompagnées des certificats de droit de souscription, tous deux dans leur forme finale, pourront être livrés le ou vers le 24 janvier 1964.

PRIX: 100 plus l'intérêt couru

Un exemplaire du prospectus sera fourni sur demande

Nesbitt, Thomson et Compagnie, Limitée

Midland-Oler Securities Limited	W. C. Pitfield & Company Limited	Dominion Securities Corporation Limited
McLeod, Young, Weir & Company Limited	Royal Securities Corporation Limited	Ross, Knowles & Company Ltd.
J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée	Geoffron, Robert & Gélinas, Inc.	Eastern Securities Company Limited

En plus des sociétés ci-dessus, les firmes suivantes ont participé à la distribution de ces obligations:

Anglin Bell Company Limited	Atlantic Securities Limited	Bankers Bond Corporation Limited	J. C. Boulet Limitée
Fiander and Co. Ltd.	J. T. Gordon, Inc.	Hagar Investments Ltd.	Holland Andrews Investments Ltd.
Jennings, Petrie & Co. Ltd.	Lagoux & Desrochers Limitée	René T. Leclerc, Incorporée	McDermid, Miller & McDermid Limited
Morgan, Oatguy & Hudson Ltée	Oldfield, Kirby & Gardiner Securities Ltd.	Thomas B. Read Company Ltd.	Samis & Company Ltd.
Scotin Bond Company Limited	Sydie, Sutherland & Ritchie Ltd.	Stanbury & Company Limited	Winalow & Winalow Limited

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sub-sections for 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE' and 'MARCHÉ ÉTRANGER'.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sub-sections for 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE' and 'MARCHÉ ÉTRANGER'.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sub-sections for 'Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE' and 'MARCHÉ ÉTRANGER'.



Monsieur J.M. Gérard

à être nommé à la tête de la vente au détail, pour le District de Montréal de la Shell Canada Limited, nous apprend M. J.M. Courty, directeur de la Division de l'Est, Monsieur Rochon entra au service de la Shell en 1945, après son licenciement avec le grade de Major de l'Armée canadienne. Depuis, il a occupé plusieurs postes importants au Service de la Mission Marchée avant la présente nomination, il était gerant de la vente au détail du District de Québec de la compagnie.

Indices des Obligations à New-York

Table of bond indices for New York, showing various indices and their values.

Fonds mutuels

Table of mutual funds, listing fund names and their performance metrics.

Indices à Toronto

Table of indices for Toronto, including various market indices and their values.

Indices à New-York

Table of indices for New York, including various market indices and their values.

Indices à Montréal

Table of indices for Montreal, including various market indices and their values.

EN ARGENT AMÉRICAIN

Table of exchange rates and other financial data in US dollars.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for New York, including columns for stock names, prices, and changes.

Cours des grains

Table of grain prices, listing various types of grain and their current market prices.

INDICES à TORONTO

Table of indices for Toronto, including various market indices and their values.

Indices à New-York

Table of indices for New York, including various market indices and their values.

Indices à Montréal

Table of indices for Montreal, including various market indices and their values.

EN ARGENT AMÉRICAIN

Table of exchange rates and other financial data in US dollars.

AVIS DE RACHAT aux détenteurs des obligations payables en monnaie américaine de l'émission désignée "Obligations 5 1/4% à fonds d'amortissement pour améliorations locales, échéant le 15 février 1977"

LA CITE DE MONTRÉAL PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA. AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTS DONNE que La Cité de Montréal a l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT les 15 FÉVRIER 1964, conformément aux dispositions du contrat obligatoire en date du 1er juillet 1957, les obligations suivantes payables en monnaie américaine de l'émission ci-dessus mentionnée échéant le 15 février 1977 émoubrées ci-dessous, à 100% de leur valeur nominale plus les intérêts courus à la date de rachat, à savoir: NUMEROS DES OBLIGATIONS

Canadian International Power Co. gagne plus Canadian International Power Co. l.d., a annoncé un revenu net de \$7,132,475 pour le même période de l'année précédente. Après distribution des dividendes aux actions privilégiées, les revenus versés à chaque action s'établissent à \$2,70 contre \$2,61 l'année précédente. Les revenus bruts des compagnies filiales s'établissent à \$18,704,303 contre \$17,737,553 pour la même période de 1962. Dans un communiqué de la compagnie on précise que ces chiffres incluent pour la première fois les chiffres d'exploitation de terrains acquis récemment, dans la région de Périva (Venezuela occidentale) et aux Barbades, dans les Antilles, qui représentent un marché d'environ 32,000 consommateurs. Les ventes d'électricité continuent à se développer, au même rythme environ qu'en 1962.

TOTAL DES VENTES: \$316,000.

Au gré du SPORT

Par JEAN-PAUL COFSKY

Qu'attendez-vous, M. Campbell?

Le dernier incident disgracieux (!) auquel vient de prendre part le mouton noir de la Ligue nationale, Howie Young, des Black Hawks de Chicago devrait signifier son expulsion de la ligue, enfin! Actuellement il est suspendu indéfiniment à la suite de la requête à cet effet de Stafford Smythe, gérant général des Maple Leafs de Toronto. Howie Young, lors de la dernière partie Toronto-Chicago, a copié d'une punition mineure et d'une majeure. Alors qu'il était au banc des punitions il a insulté à peu près tout le monde autour de lui de ses blasphèmes grossiers et vulgaires. A la foule qui le conspuait il a répondu d'une manière tout à fait "civilisée" en CRANCHANT dans sa direction. Peu importe les gens qui l'entraînaient. Devant cette conduite qui dépeint exactement Howie Young — après mille et une frasques du genre — comme frisant l'arrière mental, le président Campbell n'a pas hésité une seconde à le suspendre indéfiniment jusqu'à ce que son enquête soit plus approfondie. Mais comme je crains qu'il n'écoue encore de d'une simple et minime amende, je me demande s'il ne serait pas bon une fois pour toutes de purger la ligue de cet individu irresponsable... avant qu'il ne crache au visage du président lui-même un beau jour.

A vous la parole, M. le président?

Je ne sais pas qui a tort ou qui a raison dans cet imbroglio de la Ligue métropolitaine junior A au sujet du cas Denis Mercier, mais je sais une chose qui milite en faveur de Laval et de son gérant Rolland Bleau dans cette affaire; l'intégrité professionnelle du dit Rolland Bleau. Mercier, vendu par Rosemont à Sorel, au lieu d'aller à Sorel se retrouve à Laval après avoir de son plein gré signé un contrat avec la dite équipe de Laval. Contrat en bonne et due forme, approuvé par le registraire de l'Association de hockey amateur du Québec. Quoi de plus valide je vous le demande! Sorel et Rosemont protestent parce qu'ils ont conclu une entente ENTRE EUX selon laquelle Mercier et deux autres joueurs changent de camp respectivement. Mais Rosemont et Sorel oublient d'allumer leur lanterne en ne parlant pas de ce marché AU PRINCIPAL INTERESSE, Denis Mercier. Survient Rolland Bleau du Laval qui procède selon les règlements et fait approuver sa transaction par qui de droit après, EN PREMIER LIEU, en avoir discuté avec le principal intéressé; qui est dans son droit monsieur le président Fleury, qui avez suspendu Mercier après avoir écouté ceux qui ont ignoré les règlements?

Ah! ces cachottiers!

Le 14 octobre dernier Ernie Knox montait dans une arène de boxe pour affronter Wayne Bethea dans un combat de poids lourds, et c'est le cas de le dire, la destinée de l'un des deux pesait lourdement dans la balance du destin. Ernie Knox, dont on annonçait le poids à 178 livres, n'en pesait à la vérité que 153 contre les 205 authentiques de son adversaire. La loi de la pesanteur suivit son cours normal et écrasa le poids léger sur lequel elle s'affaissa. Ernie Knox fut mis hors de combat dans l'arène et hors d'état de vivre à l'hôpital quelques heures plus tard, succombant à une hémorragie. Grand émoi au Maryland où le drame se déroula. Comme à l'accoutumée on promit une enquête sérieuse et on tint parole. On découvrit à l'autopsie que le pauvre Knox ne pesait que 153 livres, pas une livre de plus et que seule "une négligence presque criminelle de la part du médecin examinateur était responsable de cette inadéquation" mais on se contenta hier de demander d'être PLUS PRUDENT A L'AVENIR! sinon on irait jusqu'à demander l'abolition de la boxe au Maryland. Ah! oui, j'oubliais! on a découvert aussi qu'un autre boxeur au même programme avait été blessé et qu'il venait de PERDRE UN OEIL! mais qu'est-ce qu'un oeil après tout...

SERVICE DES PARCS

Cours de formation pour moniteurs

Les cours de formation des moniteurs débuteront le lundi 13 janvier et les mêmes cours pour les moniteurs, le mardi 14 janvier, à 7 heures 30, au pavillon Mont-Royal de l'Université de Montréal, 258 ouest, avenue Mont-Royal, annonce M. André Champagne, directeur du service des parcs. Ces cours s'organisent par l'extension de l'enseignement de l'Université de Montréal en collaboration avec le service des parcs, et sont sous la responsabilité de M. René Bélisle, surintendant de la récréation des parcs et chargé de cours au département de l'éducation physique de l'école d'hygiène. On sait que chaque année des centaines de jeunes désireux de travailler sur les terrains de jeux de la ville de Montréal ou d'ailleurs ne peuvent le faire parce que n'ayant pas le certificat décerné par ces cours.

Extension de l'enseignement, Université de Montréal, C.P. 6128, Montréal 3.

ou on téléphone à 733-9951, poste 396, 397, 398 et 229.

Programme
Voici le programme complet des cours:
La première date indiquée est réservée aux garçons et la seconde aux filles.
I. THEORIE - FONCTION ADMINISTRATIVE
Lieu: Pavillon Mont-Royal, Université de Montréal.
Introduction aux cours: M. René Bélisle, 13 janv. et 14 janv.
Sur les terrains de jeux en général: M. Jean de Laplante, 20 janv. et 21 janv.
Sur les terrains de jeux de Montréal: M. Marcel Parent, 23 janv. et 24 janv.
Jeux organisés sur le terrain: M. Marcel Parent, 27 janv. et 28 janv.
II. BASES PSYCHOLOGIQUES
Lieu: Pavillon Mont-Royal, Université de Montréal.
Initiation à la théorie de l'organisation des loisirs: M. Yabbé Yves Mongeau, 30 janv. et 31 janv.

BOXE AU BARYLAND

Verdict du grand jury: examens insuffisants pour les boxeurs

BALTIMORE — Un grand jury a conclu que les examens des boxeurs avaient été insuffisants au Maryland. A la même occasion, on a signalé qu'un boxeur dans les préliminaires d'un programme, ou un autre boxeur à subi une blessure mortelle, avait perdu l'usage d'un oeil. Le grand jury avait enquêté sur la mort du poids lourd Ernie Knox à la suite de sa mise HC à la 9e ronde par Wayne Bethea, le 14 octobre. Avant la publication du rapport, Nel Eskridge avait écrit dans le News-Post de Baltimore que Bobby Hurtt perdrait probablement l'usage d'un oeil, l'autre ayant été sauvé par une opération, à la suite d'un combat contre Freddy Jackson. Quant à Knox, il a succombé à une hémorragie cérébrale 32 heures après son combat au Centre Civic. Un médecin avait signalé plus tard que le corps ne pesait que 133 livres, alors que son poids avait été annoncé à 178, en comparaison des 205 de Bethea. La grande différence de poids avait donné lieu à l'enquête du grand jury, qui n'a pas conclu à la négligence criminelle et n'a porté aucune accusation

FRANCHISE DES LEAFS

Charlie Conacher est intéressé à cette transaction

TORONTO. — Charlie Conacher, une ancienne étoile de la Ligue Nationale de hockey, pourrait bien se joindre au syndicat qui a l'intention de se porter acquéreur de la franchise des Maple Leafs de Toronto, de la Ligue Internationale de baseball. Ce club, on le sait, appartient encore à Jack Kent Cooke, qui vit en Californie depuis trois ans et qui a un investissement de \$250,000 dans le club. Conacher, qui fait partie du bureau des directeurs, était sur les lieux à la conférence de presse convoquée pour présenter le nouveau gérant du club, George "Sparky" Anderson, un ancien joueur de deuxième but pour les Royals de Montréal. Sparky est assis de son poste, que le club soit vendu ou non. Au cours d'une entrevue, Conacher a avoué qu'il était intéressé dans le projet. Les instigateurs du projet sont Sam Slavy, un manufacturier de Toronto et le courtier Robert L. Hunter. Le syndicat serait composé d'une dizaine de financiers qui auraient investi chacun \$50,000. Le président du club, Harry G. Kimbar a confirmé que des négociations sont en cours pour l'achat de cette franchise. Il ne manquerait plus que l'approbation du conseil de ville pour compléter la transaction. Anderson, pour sa part, a déclaré qu'il était persuadé qu'il serait un gérant... extraordinaire.

Tokyo recevra 5,500 athlètes

TOKYO — Des rapports en provenance de l'organisation olympique prévoient que les prochains Jeux atteindront des proportions inconnues jusqu'ici. On prévoit que 5,500 athlètes y participeront. En 1960, on avait compté 5,396 athlètes. Pour leur part les Etats-Unis y enverront 474 participants. Ils en avaient 347 à Rome, en 1960. La Grande-Bretagne en aura 300. Les Indes se proposent d'inscrire 156 concurrents.

Les magnats du football canadien ont discuté sans trop rien régler

NEW YORK — Les gérants des neuf équipes professionnelles de football du Canada ont mis fin à leurs entretiens privés de trois jours, sans en arriver à une décision finale sur leurs deux principaux problèmes. Le premier était la préparation du calendrier des parties en 1964 et le deuxième, la limitation du nombre de joueurs américains naturalisés que chaque équipe peut aligner. Les deux sujets devront connaître une solution lors de l'assemblée annuelle de la ligue Canadienne de football à Edmonton, du 6 au 8 février.

On a consacré la majorité du temps de la dernière journée à la discussion du calendrier. Une suggestion de Jim Finsk, de Calgary, a amélioré les chances d'une solution, si bien que Ken Preston, de Regina, et Frank

Gibson, de Hamilton, en étudieront les derniers détails avant de présenter les résultats à l'assemblée annuelle.

Calendrier mixte

On sait que, selon le calendrier mixte, chaque équipe de l'Ouest dispute deux parties dans l'Est. Dans le passé, ces deux joutes furent présentées à quelques jours d'intervalle afin que les équipes de l'Ouest ne fassent qu'un voyage dans l'Est.

Finsk a suggéré qu'une ou deux équipes de l'Ouest fassent deux voyages au lieu d'un, les frais supplémentaires étant puisés dans la cagnote commune de l'Ouest pour ces joutes du calendrier mixte.

Les frais supplémentaires s'élevaient à environ \$5,000 si une seule équipe de l'Ouest faisait deux voyages séparés et à \$10,000 dans le cas de deux équipes, soit un montant de \$1,000 ou \$2,000 pour chaque équipe de l'Ouest.

Complication

D'ailleurs, la préparation du calendrier a été compliquée davantage par une décision prise dimanche. Les gérants ont alors décidé de recommander à l'assemblée annuelle que les neuf équipes réduisent leur personnel à 33 joueurs, dont 15 importés, 48 heures avant le début du calendrier régulier, impliquant que toutes les équipes devraient révéler leurs 33 joueurs en même temps.

Comme le calendrier de l'Est débute plus tard que celui de l'Ouest, cette recommandation nécessite une date plus rapprochée entre les deux conférences. Sinon, les équipes de l'Est seront encore au stade des joutes hors concours lorsque la date-limite de la réduction du personnel arrivera.

Autres affaires

Parmi les autres affaires au programme de la journée, on souligne la réélection de Herb Capozzi, de Vancouver, comme président du comité des gérants.

De plus, Jake Gaudaur, de Hamilton, a fait un rapport au sujet du Temple de la Renommée du football. Gaudaur a révélé que le conseil de ville de Hamilton avait l'intention de prendre en considération un nouveau le sujet du Temple, laissé en suspens lorsque la ville a rejeté une demande de \$55,000, en plus de la location du local et des \$20,000 promis pour son érection à Hamilton.

Enfin, les gérants se réuniront de nouveau une journée avant l'assemblée annuelle afin d'étudier davantage la question des joueurs naturalisés.

Les équipes tentent d'en venir à une entente sur la façon et la date de cette limitation des joueurs américains naturalisés, considérés subsequment comme des Canadiens par la ligue.

Résultat concluant

L'officier de sécurité au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Maurice Lavigneur, qui dirigeait la station de tir du parc des Laurentides, nous communique un résumé des données recueillies au cours de la vérification des armes à feu lors de la chasse contrôlée de l'original d'automne dernier.

Les épreuves de tir
9,9% des chasseurs pouvaient atteindre un original à 400 verges;
53% des chasseurs pouvaient atteindre un original à 250 verges;
82% des chasseurs pouvaient atteindre un original à 150 verges;
13% des chasseurs ne pouvaient pas atteindre une cible de 2" x 100 verges.

La vérification des calibres
33,9% avaient la puissance requise pour abattre un original à au moins 400 verges;
43% avaient la puissance requise pour abattre un original à au moins 350 verges;
10% avaient la puissance requise pour abattre un original à au moins 250 verges;
11,41% avaient la puissance requise pour abattre un original à au moins 150 verges;
1,67% avaient la puissance requise pour abattre un original à au moins 100 verges.

Un aperçu général
50,66% des chasseurs avaient des carabines mal ajustées;
33,9% des chasseurs avaient des carabines équipées d'une lunette-viseur;
2% des chasseurs avaient des mires à oeillette (peep-sights);
86,6% des chasseurs avaient des mires ouvertes ordinaires;
4,5% des chasseurs avaient des carabines en mauvaise condition;
15,5% des chasseurs avaient des carabines semi-automatiques;
13% de ces carabines semi-automatiques étaient en mauvaise condition et s'enrayaient;
22% des chasseurs avaient des carabines à système à verrou de modèle militaire (surplus de guerre);
23% des chasseurs avaient des carabines à système à verrou modèle sport;
31,8% des chasseurs avaient des carabines avec mécanisme à levier (lever action);
2,98% avaient des carabines avec système à coulisse ou trombone (pump action).



Trois jeunes alpinistes ont réussi un exploit peu ordinaire. Ils ont effectué la descente du flanc nord du mont Eiger, du plus haut sommet au pied de la montagne. On les voit ici à l'arrivée: Uli Gantenbein, un dessinateur, Paul Etter, guide de montagne et Josef Henkel, un charpentier.



Pour la troisième année, des cours de ski professionnels se donneront gratuitement aux enfants, dans cinq parcs de Montréal, à compter du lundi, 13 janvier. Les cours gratuits se dérouleront de 4 h. 30 à 5 h. 30 et de 7 h. 30 à 9 h. 30, le lundi, au parc Ahuntsic et Saint-Hubert; le mardi, au parc Ignace-Bourget, 3333 Newmann; le mercredi, sur les pentes de ski du mont Royal, près du lac aux Castors; le jeudi, au parc des Hirondelles (rue Fleury, à l'est d'Iberville); le vendredi, à la pente de ski Maison-neuve (près du monte-pente, au sud de Sherbrooke, à l'est de Pie IX).

Pour suivre ces cours, il suffit de se rendre sur place et des moniteurs qualifiés donneront gratuitement ces cours.

COURS PROFESSIONNELS

D'autre part, les cliniques professionnelles de ski se dérouleront dans les cinq parcs (Ahuntsic, Ignace-Bourget, Mont-Royal, des Hirondelles et Maison-neuve), les samedis matins, de 9 h. à 11 h., à compter du samedi, 13 janvier.

Toutes personnes désirant participer à ces cliniques du samedi doivent en faire la demande auprès du service des parcs en signalant 872-2630, l'après-midi, de 2 h. à 6 h., et de 7 h. à 9 h., le soir, sur semaine. Celui-ci retournera, par la poste, un formulaire que les candidats devront remplir et adresser à "Clinique de ski", service des parcs, 3818, avenue Calixa-Lavallée, Montréal, en y incluant dans l'enveloppe un chèque au montant de \$5.00

Emerson en semi-finale

BRISBANE, Australie. — Roy Emerson, vedette de l'équipe australienne de la coupe Davis, est passé en semi-finale des championnats nationaux d'Australie en triomphant de Tony Cohe, un compatriote, aux pointages de 7-5, 6-2 et 6-2. Martin Mulligan, encore déçu de n'avoir pas été choisi sur l'équipe de la coupe Davis, a causé une surprise en battant le jeune John Newcombe, 3-6, 6-4, 6-8 et 8-6. Ken Fletcher a défait un favori, Mike Sangster, de Grande-Bretagne, 17-15, 4-6, 6-0 et 6-1. Fred Stolle a eu la raison de Owen Davidson, 1-6, 7-5, 6-3 et 6-2.

Mulligan qui rencontre Emerson, en semi-finale, vendredi, déclare qu'il ira bientôt vivre en Angleterre. Il soutient qu'il n'a pas été traité justement par l'Association australienne de Lawn tennis.

Howard sera bien payé

NEW YORK — Elston Howard supplantera Yogi Berra comme le receveur le mieux payé dans l'histoire du baseball avec son contrat 1964. Il croit que son choix "de joueur le plus utile de la L.A. en 1963" devrait l'aider à obtenir plus que les \$57,500 reçus par Berra, qui se contentera d'un salaire de \$40,000 comme gérant cette saison.

fait à l'ordre de la cité de Montréal. Ces cours du samedi sont approuvés par l'Alliance des moniteurs professionnels de ski.

Pour renseignements supplémentaires concernant ces cliniques et les cours gratuits, signalez 872-2630, aux heures ci-haut mentionnées. Les cours et cliniques de ski sont sous la responsabilité de M. Roger Millette, moniteur de la récréation des parcs.

Excursions de ski

Dimanche 12 janvier, le club sportif Tambour-Battant se rendra au mont Orford. Outre le ski, il y aura des activités pour les excursionnistes.

Le départ se fera du local du club (coin Jarry et Drolet) à 8 heures a.m. Bienvenue à tous les skieurs et excursionnistes.

Pour informations: Colette Charron 279-5726 Paul-A. La Violette 272-6408

"TYROL"

St-Sauveur recevra le club de ski "TYROL" dimanche 12 janvier 1964. L'autobus partira angle des rues St-Denis, jusqu'à l'église Saint-Nicolas d'Ahuntsic où la messe de 8 h. a.m. sera entendue. Le mont Habitant est l'endroit idéal pour toutes les classes de skieurs: 2 pistes pour experts 3 pistes intermédiaires, 3 pistes pour novices.

Réservez dès maintenant à: René... 667-0357 Pierre... 334-0005 Pierre... 387-3030

EUREKA

La direction du club de ski EUREKA désire faire part de son excursion de dimanche 12 janvier, à SUN VALLEY. Le départ est fixé pour 8 heures angle Mont-Royal et St-Denis.

Pour réservations: Claude Haas, prés. DU. 8-9788 André Auger DU. 9-9954

DAVOS

Le club de ski "Davos", de Fort-Chambly, organise pour dimanche 12 janvier, sa quatrième excursion. Les membres de ce nouveau club, affilié à l'Association des clubs de ski de Montréal, se rendront à Stowe dans le Vermont, la capitale des skieurs Nord-Américains.

Pour les skieurs de la métropole, les autobus quitteront le point de ralliement angle des rues Henri-Bourassa et St-Denis, à 5h.30 a.m. Il y aura une messe spéciale pour les skieurs le soir avant le souper au Howard Johnson's de Burlington. Prix de présence aux participants de cette excursion. On réserve son siège en appelant Burt 658-1646 ou Guy 721-4845 avant vendredi soir 10 heures 30 p.m. S.V.P.

LA PALESTRE

Le club de ski de La Palestre nationale organise sa première excursion de la saison qui aura lieu à St-Agathe, au mont Fugère, dimanche 12 janvier. Le mont Fugère est excellent pour le début de la saison. Il possède des pentes pour les débutants. Il y a plus de 12 pentes dont quelques unes partent d'une élévation de 1595 pieds.

Le départ pour le mont Fugère a lieu à la Palestre nationale (rue Charrier) à 8h.30 et du centre sportif Paul-Sauvé (Beaubien et Pie IX) à 8h.45.

Dufour à Baltimore

NEW-YORK — Les Rangers de New-York ont retourné Marc Dufour aux Clippers de Baltimore, de la L.A.H. Dufour, originaire de Trois-Rivières, avait réussi un but en 10 parties dans la L.N.H.



La descente pour bobsleigh est en voie de préparation en vue des Jeux olympiques à Innsbruck. Les parois sont de blocs de glace qui seront cimentés par de la neige fondue.

Transmissions automatiques
Nous réparons ou remplaçons votre TRANSMISSION
Travail fait par des experts
Jusqu'à 24 mois pour payer
GARANTIE 100% — Estimation et remorque gratuits
SERVICE DE TÉLÉPHONE 24 HEURES PAR JOUR
TRANSMISSION SPECIALTY Ltd.
A L'OVEST 527-3641 A L'EST
6320, Chemin Upper Lacaille Montréal 23 5529, rue Papineau Montréal 34, P.Q.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE COMMERCE
BREVETS D'INVENTION en tous pays
Marion, Marion, Robic & Bastien
2730, rue DRUMMOND MONTREAL 25

DACTYLOGRAPHES
ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montage sont aménagés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier à additionner, à dicter, duplicateurs, hôtes de temps, salles de montage spéciales de meubles de bureau, etc., etc., en somme
TOUT POUR LE BUREAU CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Notez notre nouveau téléphone: 861-5771

Encouragez nos annonces

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Saubegarde
MONTREAL

POUR OCCUPER ÉGALEMENT LA 2e POSITION

Toronto lessive à son tour Canadien 6 à 1

TORONTO — Ayant toujours en mémoire l'humiliante défaite subie au mains du Canadien au compte de 7 à 3, les Leafs de Toronto n'ont pas hésité un instant pour remettre le monnaie de la pièce au Tricolore hier soir au Maple Leaf Garden...

depuis qu'il garde les buts des Canadiens cette saison. Pour le Canadien qui doit maintenant se contenter de partager la seconde place du classement du circuit avec 46 points avec les Leafs...

jeu de la ville-reine, mais leurs jeux manquèrent de cohésion et les gros canons furent impuissants devant Bower. Une seule punition fut décernée aux Leafs de la seconde période...

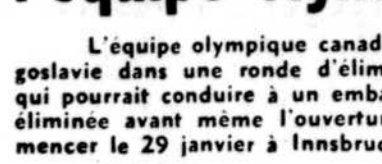
L'émotion sportive de 1963

Lorsque les délaissés des parieurs, les Dodgers de Los Angeles, ont vaincu les Yankees de New-York en quatre parties consécutives, ils ont fourni au sport sa plus grande surprise et sa plus forte émotion (thrill) de l'année 1963...

Canada 9 Allemagne 5

FUESSEN — L'équipe olympique canadienne de hockey sur glace a battu mercredi par 9 à 5 (5-0, 1-2, 3-3) devant 4.000 spectateurs, l'équipe championne d'Allemagne...

L'épreuve de force commence pour l'équipe olympique du R. P. Bauer



L'équipe olympique canadienne du Réverend Père Bauer, rencontrera la Yougoslavie dans une ronde d'émbarquement de deux jours, une innovation, cette année qui pourrait conduire à un embrasement majeur si l'une des grosses équipes est éliminée avant même l'ouverture des parties olympiques officielles...

La partie opposant le Canada et la Yougoslavie, a été fixée au 27 janvier, à 10 h 30 de l'avant-midi, heure de l'Est. Auparavant, les huit équipes considérées comme les plus fortes, étaient automatiquement dans le groupe "A".

HOCKEY

CLASSEMENT

Table with columns for LIGUE NATIONALE, LIGUE AMERICAINE, and LIGUE CENTRALE, listing teams and their statistics.

CLASSEMENT

Table with columns for LIGUE NATIONALE, LIGUE AMERICAINE, and LIGUE CENTRALE, listing teams and their statistics.

Programme

Table listing dates and events for the hockey tournament, including Canada vs Norway and Canada vs Sweden.

Jack Dempsey est de nouveau dans l'eau bouillante

NEW YORK. — Un nouveau spectre est sorti mercredi du passé pour venir hanter encore une fois Jack Dempsey. Il est à présent accusé d'avoir utilisé des gants truqués en 1919 au moment où il enleva le titre des poids lourds à Jess Willard...

HYPNOTISE

"On se demandera comment Dempsey ne s'aperçut pas que ses gants étaient truqués. Il était jeune et ce fut le jour le plus étonnant de sa carrière. Il était pur ainsi dire hypnotisé par sa victoire. Quand je lui ai été ses gants après le match pour faire disparaître les bandages il était tellement surpris d'être le nouveau champion du monde qu'on aurait pu lui asséner des coups de marteau sans qu'il s'en rende compte".

UN CANADIEN CHEZ LOTUS :

LONDRES. — Un coureur automobile canadien de 25 ans est depuis hier en faction devant l'usine Lotus, championne du monde des marques 1963, à Chesham, dans le Hertfordshire. Ce Canadien, au nom de John Hughes, originaire de l'Ontario du Nord, entend ainsi protester contre le refus de Lotus de lui faire passer un examen sur ses bolides de compétition...

Sans être comte, ni prince, il ose demander un essai

LONDRES. — Un coureur automobile canadien de 25 ans est depuis hier en faction devant l'usine Lotus, championne du monde des marques 1963, à Chesham, dans le Hertfordshire. Ce Canadien, au nom de John Hughes, originaire de l'Ontario du Nord, entend ainsi protester contre le refus de Lotus de lui faire passer un examen sur ses bolides de compétition...

COCUREUR TENACE

Si bien que Hughes monte depuis hier la garde devant l'entrée de l'usine, porteur d'une pancarte qui proclame : "Je ne suis pas un stirring moss, ni un comte, ni un prince, ni un baron. Je suis simplement un sacré son pilote canadien demandant un essai pour courir".

COUREUR TENACE

Si bien que Hughes monte depuis hier la garde devant l'entrée de l'usine, porteur d'une pancarte qui proclame : "Je ne suis pas un stirring moss, ni un comte, ni un prince, ni un baron. Je suis simplement un sacré son pilote canadien demandant un essai pour courir".



Mlle Elise Resther a été élue hier reine du Festival des Neiges des Laurentides. Elle succède à Mlle Elise Poudrette. On voit ici, au centre, la nouvelle reine, accompagnée de Mlle Poudrette et de M. Gérard D'Alago, président du Conseil provincial du tourisme. Les fêtes d'hiver des Laurentides débuteront en fin de semaine à St-Adolphe d'Howard. Le festival se poursuivra jusqu'au 20 février.

HYDRO-QUEBEC

Des soumissions cachetées doivent être adressées, en quatre exemplaires, aux sous-sous, 216 étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10.30 a.m. heure normale de l'Est, le lundi, 20 janvier 1964, relativement à la fourniture de 120.000 livres câbles en cuivre.

HYDRO-QUEBEC

Des soumissions cachetées doivent être adressées, en quatre exemplaires, aux sous-sous, 216 étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10.30 a.m. heure normale de l'Est, le lundi, 20 janvier 1964, relativement à la fourniture de divers boulons d'espacement.

HYDRO-QUEBEC

Des soumissions cachetées doivent être adressées, en quatre exemplaires, aux sous-sous, 216 étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10.30 a.m. heure normale de l'Est, le lundi, 20 janvier 1964, relativement à la fourniture de divers boulons d'espacement.

HYDRO-QUEBEC

Des soumissions cachetées doivent être adressées, en quatre exemplaires, aux sous-sous, 216 étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10.30 a.m. heure normale de l'Est, le lundi, 20 janvier 1964, relativement à la fourniture de divers boulons d'espacement.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC

COUR DE MAGISTRAT No 736 415 DAME HELEN MELLOU, managing, de la Cité et District de Montréal, épouse commune en biens de Dimitrios Adanopoulos, commis, du même lieu, ce dernier partie aux présentes aux fins d'autoriser sadite épouse, demanderesse, vs FILIPPO MARINI, de Norwalk, Connecticut, un des Etats-Unis d'Amérique, défendeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC

COUR DE MAGISTRAT No 736 415 DAME HELEN MELLOU, managing, de la Cité et District de Montréal, épouse commune en biens de Dimitrios Adanopoulos, commis, du même lieu, ce dernier partie aux présentes aux fins d'autoriser sadite épouse, demanderesse, vs FILIPPO MARINI, de Norwalk, Connecticut, un des Etats-Unis d'Amérique, défendeur.

HYDRO-QUEBEC

Des soumissions cachetées doivent être adressées, en quatre exemplaires, aux sous-sous, 216 étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10.30 a.m. heure normale de l'Est, le lundi, 20 janvier 1964, relativement à la fourniture de divers boulons d'espacement.

HYDRO-QUEBEC

Des soumissions cachetées doivent être adressées, en quatre exemplaires, aux sous-sous, 216 étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10.30 a.m. heure normale de l'Est, le lundi, 20 janvier 1964, relativement à la fourniture de divers boulons d'espacement.

HYDRO-QUEBEC

Des soumissions cachetées doivent être adressées, en quatre exemplaires, aux sous-sous, 216 étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10.30 a.m. heure normale de l'Est, le lundi, 20 janvier 1964, relativement à la fourniture de divers boulons d'espacement.

HYDRO-QUEBEC

Des soumissions cachetées doivent être adressées, en quatre exemplaires, aux sous-sous, 216 étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10.30 a.m. heure normale de l'Est, le lundi, 20 janvier 1964, relativement à la fourniture de divers boulons d'espacement.

HYDRO-QUEBEC

Des soumissions cachetées doivent être adressées, en quatre exemplaires, aux sous-sous, 216 étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10.30 a.m. heure normale de l'Est, le lundi, 20 janvier 1964, relativement à la fourniture de divers boulons d'espacement.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(4) du Code de Commerce, que KITE-KNIT MFG. CORP., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux présentes et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie par acte portant la date du 15ème jour de décembre 1963, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 15ème jour de janvier 1964, sous le numéro 171973.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(4) du Code de Commerce, que KITE-KNIT MFG. CORP., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux présentes et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie par acte portant la date du 15ème jour de décembre 1963, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 15ème jour de janvier 1964, sous le numéro 171973.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(4) du Code de Commerce, que KITE-KNIT MFG. CORP., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux présentes et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie par acte portant la date du 15ème jour de décembre 1963, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 15ème jour de janvier 1964, sous le numéro 171973.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(4) du Code de Commerce, que KITE-KNIT MFG. CORP., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux présentes et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie par acte portant la date du 15ème jour de décembre 1963, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 15ème jour de janvier 1964, sous le numéro 171973.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(4) du Code de Commerce, que KITE-KNIT MFG. CORP., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux présentes et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie par acte portant la date du 15ème jour de décembre 1963, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 15ème jour de janvier 1964, sous le numéro 171973.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(4) du Code de Commerce, que KITE-KNIT MFG. CORP., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux présentes et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie par acte portant la date du 15ème jour de décembre 1963, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 15ème jour de janvier 1964, sous le numéro 171973.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(4) du Code de Commerce, que KITE-KNIT MFG. CORP., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux présentes et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie par acte portant la date du 15ème jour de décembre 1963, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 15ème jour de janvier 1964, sous le numéro 171973.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(4) du Code de Commerce, que KITE-KNIT MFG. CORP., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux présentes et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie par acte portant la date du 15ème jour de décembre 1963, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 15ème jour de janvier 1964, sous le numéro 171973.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(4) du Code de Commerce, que KITE-KNIT MFG. CORP., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux présentes et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie par acte portant la date du 15ème jour de décembre 1963, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 15ème jour de janvier 1964, sous le numéro 171973.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(4) du Code de Commerce, que KITE-KNIT MFG. CORP., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux présentes et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie par acte portant la date du 15ème jour de décembre 1963, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 15ème jour de janvier 1964, sous le numéro 171973.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(4) du Code de Commerce, que KITE-KNIT MFG. CORP., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux présentes et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie par acte portant la date du 15ème jour de décembre 1963, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 15ème jour de janvier 1964, sous le numéro 171973.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(4) du Code de Commerce, que KITE-KNIT MFG. CORP., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux présentes et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie par acte portant la date du 15ème jour de décembre 1963, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 15ème jour de janvier 1964, sous le numéro 171973.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(4) du Code de Commerce, que KITE-KNIT MFG. CORP., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux présentes et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie par acte portant la date du 15ème jour de décembre 1963, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 15ème jour de janvier 1964, sous le numéro 171973.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(4) du Code de Commerce, que KITE-KNIT MFG. CORP., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux présentes et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie par acte portant la date du 15ème jour de décembre 1963, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 15ème jour de janvier 1964, sous le numéro 171973.

Saïgon ne reconnaîtrait pas le nouvel ambassadeur de France

SAIGON — La France a proposé la nomination de M. Robert du Gardier comme ambassadeur à Saïgon mais il est probable que le gouvernement sud-vietnamien n'acceptera pas ce choix, déclare-t-on à Saïgon de source digne de foi, quoique l'on se refuse à préciser les raisons de ce refus éventuel. Diplomate de carrière, M. Robert du Gardier, qui est entré au Quai d'Orsay en 1931, est actuellement ambassadeur à Cuba.

Le diplomate français n'est pas inconnu à Saïgon, où il a occupé le poste de conseiller diplomatique au haut commissariat français, de 1948 à 1951.

Un tel refus de la part du gouvernement de Saïgon conduirait à détériorer un peu plus les relations entre la France et le Vietnam du Sud, relations qui sont déjà tendues, estime-t-on dans les mil-

lieux diplomatiques de la capitale sud-vietnamienne.

A l'ambassade de France, on a confirmé hier la nomination de M. Robert du Gardier et l'on ajoute que le gouvernement sud-vietnamien en a été avisé avant Noël.

"Nous attendons toujours une réponse", a déclaré un fonctionnaire de l'ambassade. La France n'a plus d'ambas-

sadeur à Saïgon depuis le 12 septembre dernier, date du départ de M. Roger Lalouette. Il avait passé quinze jours en France, mais il n'est jamais revenu à Saïgon depuis.

Depuis le départ de M. Lalouette, les relations entre Paris et Saïgon n'ont cessé de se détériorer et, à l'heure actuelle, une vive campagne anti-française est menée par les étudiants et une grande partie de la presse.

Selon certaines informations qui couraient à Saïgon après le départ de M. Lalouette, celui-ci aurait servi d'intermédiaire entre le gouvernement de Hanoi d'une part et le président Ngo Dinh Diem et son frère, Ngo Dinh Nhu, d'autre part.

M. Ngo Dinh Nhu avait lui-même confirmé ces informations, et l'on estime à Saïgon que le rôle d'intermédiaire joué par M. Lalouette s'inscrivait dans le cadre de la politique du général de Gaulle, qui a proposé la réunification et la neutralisation du Viet-

Londres minimise une vente d'autobus à Cuba

LONDRES. — La vente par la Grande-Bretagne d'autobus au gouvernement cubain pour un montant de quatre millions de livres sterling ne doit pas être considérée comme une "affaire de première grandeur" et n'a en fait pas motivé de démarches diplomatiques proprement dites de la part des Etats-Unis, indique-t-on dans les milieux proches du Foreign Office.

La politique du gouvernement britannique à l'égard de Cuba reste d'exclure les exportations de caractère stratégique, mais ne prévoit aucun contrôle des livraisons qui ne présentent pas un tel caractère, ajoute-t-on de même source.

On fait enfin ressortir dans les milieux autorisés que les négociations qui ont précédé la conclusion du contrat entre le gouvernement cubain et la compagnie britannique Leyland ont eu un caractère public et se sont prolongées pendant plus de six mois. Il semble donc tout à fait exclu que toutes les parties intéressées n'aient pas eu depuis longtemps connaissance des faits.

"Nous regrettons que les Américains soient mécontents" a ajouté M. Stokes "mais Cuba est pour nous un débouché traditionnel. Nous lui avons déjà vendu des autobus pour une valeur de 10 millions de dollars en 1949 et de six à sept millions de dollars en 1959. Nous vendons également des autobus à la Pologne et à la Bulgarie".

La dernière commande cubaine porte sur 400 autobus et pièces de rechange, valant au total près de 4 millions de livres et selon M. Stokes, le gouvernement de La Havane se propose d'acheter éventuellement au total 1,450 véhicules.

Le "Financial Times" croit savoir d'autre part, selon "les milieux du Comecon", que si l'Espagne refuse de livrer les 100 bâtiments de pêche que Cuba voudrait lui acheter, les constructeurs britanniques pourraient se voir offrir une partie de la commande. La Grande-Bretagne ne pouvant accepter le règlement en sucre, Cuba serait disposé à payer moitié comptant moitié en cinq ans.

LA HAVANE. — Le blocus économique américain contre Cuba s'est effondré avec la vente de quatre cents autobus par une entreprise privée britannique au gouvernement du premier ministre Fidel Castro, écrit le journal "Hoy", principal organe de la presse communiste cubaine. Le journal précise: "Cette opération commerciale, normale entre deux pays qui entretiennent des relations normales, est un coup à la stupide, inefficace et illégale politique de blocus économique appliquée par les Etats-Unis".

Les incidents d'Oran soulignent l'étendue du maïaise économique

PARIS. — Les violentes manifestations qui ont secoué mardi Oran, second port algérien, si elles ont pris une tournure politique dans leur expression, témoignent surtout, pour les observateurs étrangers, du maïaise économique qui sévit dans ce pays où, sur 11 millions d'habitants, les officiels algériens évaluent le nombre des chômeurs à deux millions. Selon des évaluations plus pessimistes, il y en aurait en réalité près de trois millions, chiffre qui englobe vraisemblablement des travailleurs saisonniers qui, notamment dans le secteur agricole, ne trouvent d'emploi que pendant environ 50 jours par an.

Bien qu'aucune statistique n'ait été fournie à ce sujet, les dirigeants algériens et M. Ben Bella en premier, n'ont pas manqué de souligner la gravité du problème du sous-emploi dans un pays en pleine expansion démographique. En septembre 1962, un expert algérien des affaires sociales appartenant, il est vrai à l'opposition estimait que 70 p.c. de la population active était réduite au chômage. Plus récemment, des observateurs étrangers estimaient que sept à huit millions d'algériens ne vivent que grâce à une assis-

tance du gouvernement algérien, aidé en cela, non seulement par la France mais par les Etats-Unis et des organismes internationaux tels que la Croix-Rouge, particulièrement en ce qui concerne les Algériens anciennement réfugiés en Tunisie et au Maroc et qui sont venus augmenter le chiffre des miséreux.

Il est certain que, dans un pays qui souffrait déjà avant l'indépendance, d'une sorte de chômage endémique, les séquelles d'une guerre de sept ans, la désorganisation qui a précédé et suivi cet événement politique, le départ des 800.000 Européens qui détenaient en grande partie les postes-clés de l'économie algérienne, tant dans le secteur agricole que commercial et industriel, n'ont pas facilité la tâche du gouvernement. Ben Bella, promoteur d'un régime socialiste qui n'en est qu'à sa phase expérimentale. C'est ainsi que le chômage s'accroissant dans les campagnes à la suite du départ des Européens et de la lenteur presque inévitable de la réorganisation de l'économie, les villes ont été littéralement envahies par des gens de l'intérieur en quête de travail. Oran, qui recevait autrefois plus de 50 p.c. des navires accostant en Algérie, en

avait attiré au début de 1963 près de 80.000. L'activité de ce port ayant considérablement diminué, le départ des Européens ayant suivi une courbe croissante, dans cette ville qui tourne le dos à la mer il y a aujourd'hui près de cent mille chômeurs sur une population d'environ 180.000 habitants.

Or, l'Oranie est l'une des régions les plus riches d'Algérie. A Constantine, on compte 70 p.c. de chômeurs. Le gouvernement algérien n'a d'ailleurs pas manqué d'attirer l'attention sur ce problème. Dans son discours du 30 décembre dernier, M. Boumaza, ministre de l'économie, avait déclaré que dans les centres urbains "un homme sur deux seulement jouissait d'un emploi permanent". Il avait ajouté: "qu'il fallait trouver d'urgence du travail pour cinq cent mille chômeurs au moins. Pour ceux-ci il avait préconisé l'ouverture de chantiers "pas trop chers" n'employant que du petit matériel et dont les travailleurs seraient principalement payés en nourriture. Il avait alors parlé d'une sorte de "service civil" pour chômeurs tandis que les Algériens qui bénéficient d'un travail régulier subiraient un prélèvement fiscal.

Messmer: les essais-H français auront lieu

SYDNEY. — "Nous sommes irrévocablement décidés à procéder aux essais à haute altitude de bombes atomiques et à hydrogène dans le Pacifique — et il n'y a aucune raison pour que nous changions d'idée", a déclaré M. Pierre Messmer, ministre français de la défense nationale peu après son arrivée par avion à Sydney, où il a fait escale avant de poursuivre son vol vers Tahiti, hier.

La France, a poursuivi le ministre, est décidée à poursuivre ses préparatifs pour effectuer les essais, malgré les protestations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. "Les essais auront peut-être lieu en 1965, mais nous ne savons pas encore à quelle date", a précisé M. Messmer, qui va passer une semaine à inspecter la zone des essais, située à quelque 1100 kilomètres au sud-est de Tahiti. En soulignant que rien ne pourrait arrêter son gouvernement à poursuivre son programme d'essais, M. Messmer a ajouté qu'il n'était pas possible, à ce stade, de dire combien de bombes exploseraient au cours des essais prévus.

"Nous projetons, a-t-il dit, de mener à bien au moins une série d'essais au cours d'une période de quelques mois, puis de nous arrêter. Nous estimons que les explosions ne constitueront pas une menace pour la sécurité des Australiens et Néozélandais, parce que les essais auront lieu bien plus loin que ceux effectués il y a quelque temps par les Etats-Unis et les autres alliés".

M. Messmer a encore ajouté que M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, discuterait prochainement avec le gouvernement australien des critiques soulevées par les projets français.

Le Cambodge répond à la Thaïlande

PNOM PENH. — "Si les Thaïlandais nous font l'honneur de nous considérer comme une puissance "militairement dangereuse" parce que nous allons recevoir du matériel moderne français, je leur propose, si cela peut les rassurer de signer immédiatement avec nous un pacte de non-agression qui rétablira l'amitié entre nos deux pays", a déclaré hier soir un représentant de l'A.F.P. le prince Norodom Sihanouk.

Le chef d'Etat cambodgien faisait allusion à la déclaration du ministre des affaires étrangères thaïlandais Thanat Khoman qui aurait manifesté son irritation en apprenant l'octroi d'une aide militaire française au Cambodge, disant: "Sihanouk n'a jamais caché son intention de détruire ses deux voisins". Le prince s'est défendu de ces accusations bellicistes, faisant remarquer qu'avec une armée de 25.000 hommes, il pouvait difficilement s'attaquer aux 200.000 soldats thaïlandais. C'est alors qu'il a proposé la signature d'un pacte de non-agression déclarant qu'il était prêt à la conclusion "tout de suite et sans préalable" à Pnom ou à Bangkok en présence de M. Nils Gussing représentant du secrétaire général des Nations unies. "Tout ce que je demanderai, a-t-il ajouté, c'est que ce pacte reconnaisse les frontières actuelles. Dès la signature, nous rétablirons les relations diplomatiques et un grave sujet de discord en Asie du sud-est aura disparu".

LONDRES. — Approuvant la position française en faveur de la neutralité de l'Indochine, le "Financial Times" écrit dans un éditorial "on rapporte que la Vietnams reçoit des armes du Cambodge où le prince Sihanouk proclame ouvertement ses sentiments amicaux envers la Chine. L'offre d'aide militaire et économique émanant du général de Gaulle, offre récemment renforcée par le voyage au Cambodge du ministre français des armées M. Messmer, a eu au moins pour effet d'empêcher que le Cambodge par amertume se jette dans les bras des communistes".

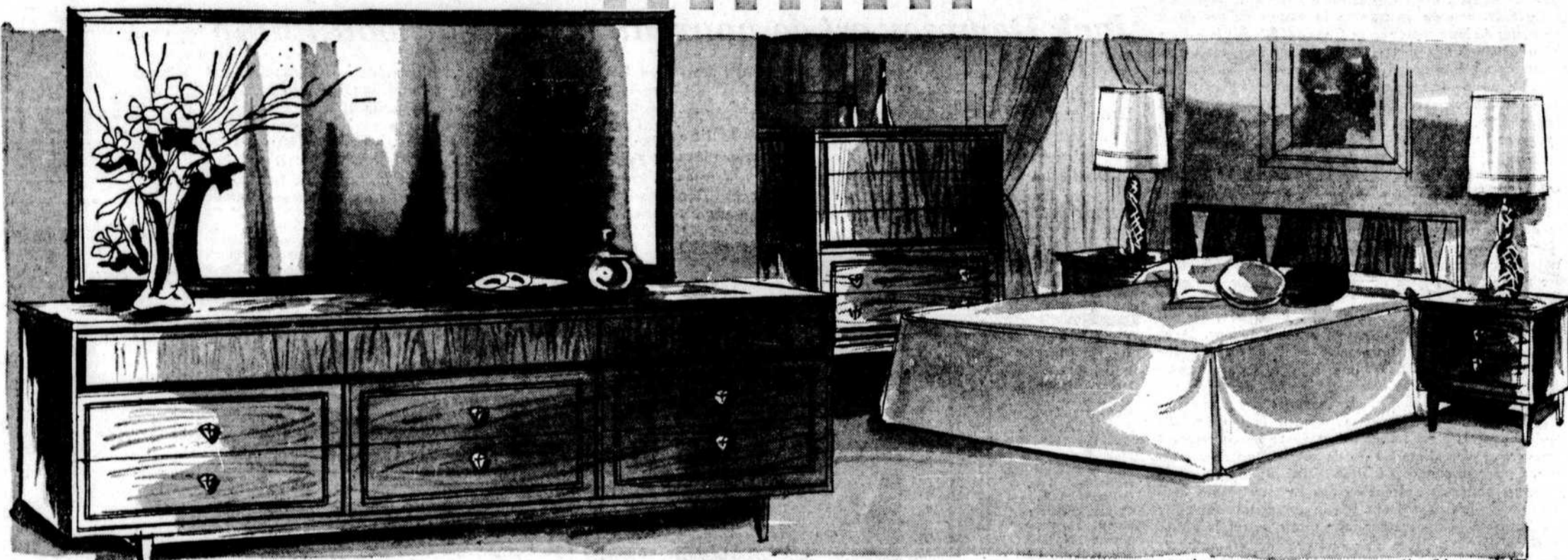
Autres nouvelles internationales à la page 5

TOUT DROIT CHEZ

DUPUIS

HEURES D'AFFAIRES : 9 H.30 A 5 H.30. OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'A 9 H.

LE MAGASIN QUI VA DE L'AVANT!



MOBILIER 3 PIÈCES — Création 1964 — Style Néo-Classique

Fabrication experte en noyer au fini satiné, les pieds des meubles sont consolidés.

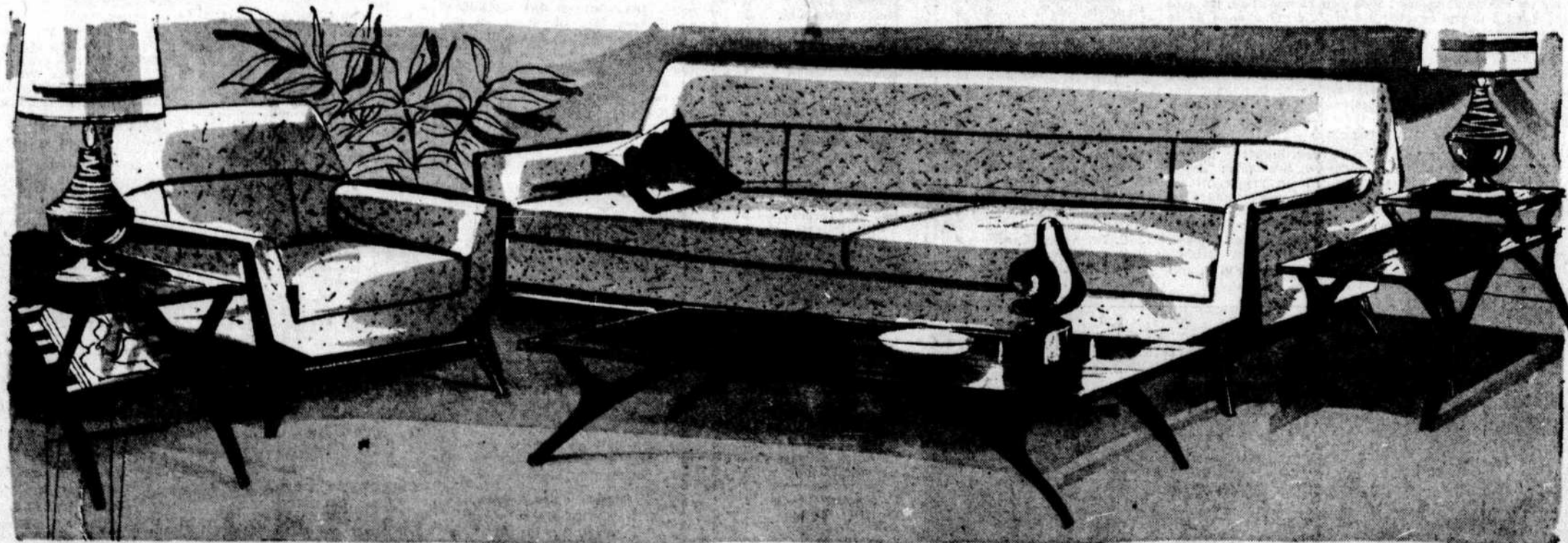
- bureau triple 9 tiroirs, 72 x 18 x 30" haut.
- commode-chiffonnier 4 tiroirs, 36 x 18 x 40" haut.
- lit double, tête à panneau ajouré.
- miroir encadré de 32" x 62".

Base des meubles à l'épreuve de la poussière, tiroirs glissant sur guides centrales en nylon, jolies poignées en métal or antique. Riche apparence et haute fabrication.

TABLE DE CHEVET pour convenir, 2 tiroirs, 22 x 14 x 22 1/2" haut. chacune en PLUS \$35.00

\$225

les 3 meubles



LE COMPLEMENT DECOR PARFAIT

tables en noyer satiné, style d'influence scandinave		
table cocktail	table-déjeuner	table de bout
60 x 17 1/2 x 16" hauteur	29 x 17 1/2 x 21" hauteur	29 x 17 x 21" hauteur
29.00	29.00	25.00

DUPUIS — CINQUIÈME, RAYON 710

Mobilier "Snyder" pour salon

Voyez les lignes élégantes, sobrement modernes, de ce mobilier nouveau modèle 1964. Grand sofa 4 places, 93" long, coussins amovibles et réversibles, rembourrage en caoutchouc-mousse véritable. Dessin stylisé sur le dossier, accoudoirs rembourrés. Recouvrement tissus haute qualité • brun • charcoâl • or • beige (toast). Le fauteuil assorti pour ensemble harmonieux.

les 2 meubles

\$225

Aucun versement comptant, seule la taxe de vente est payable au moment de l'achat. Jusqu'à 36 mois pour payer chez Dupuis.